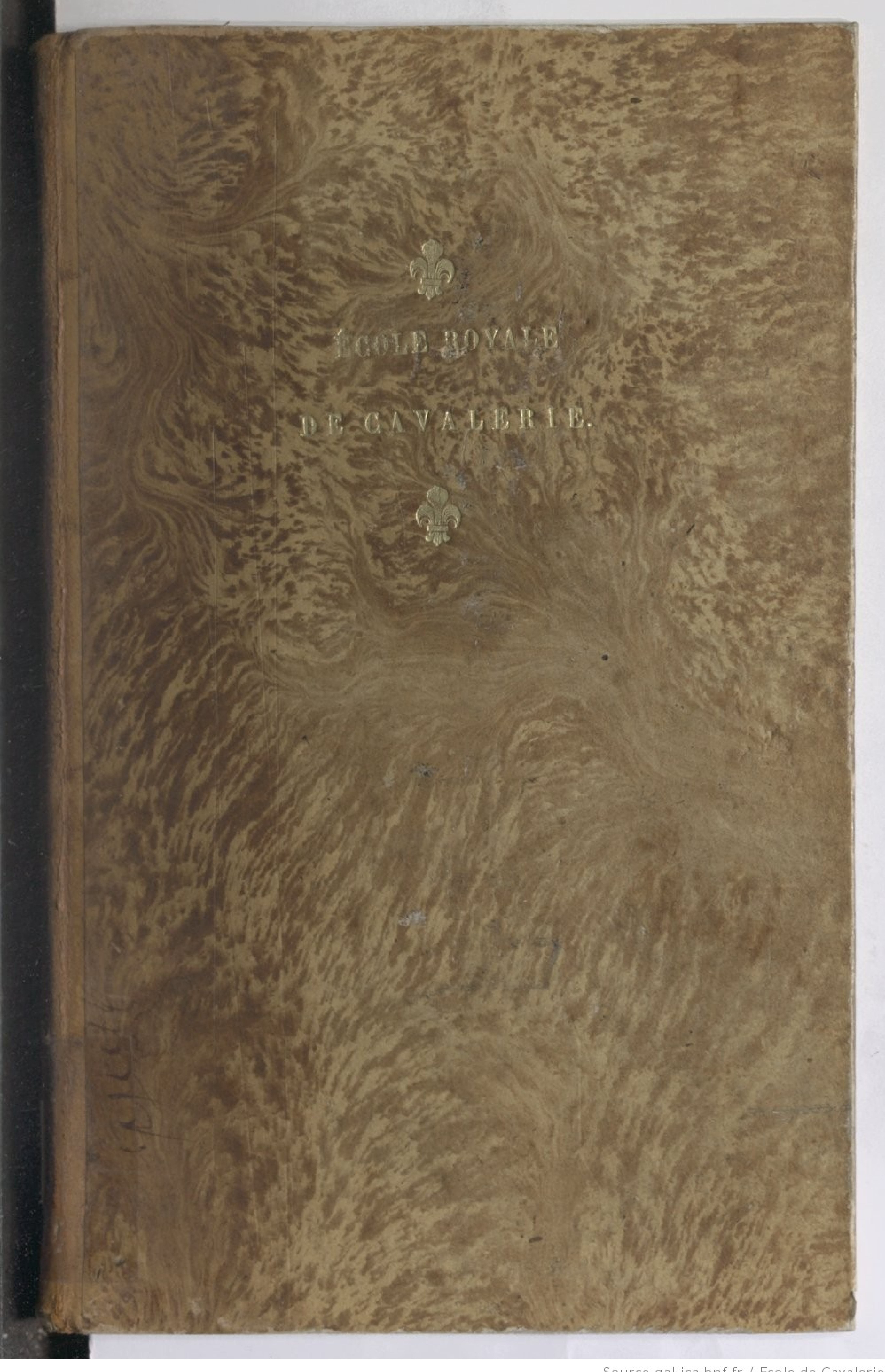
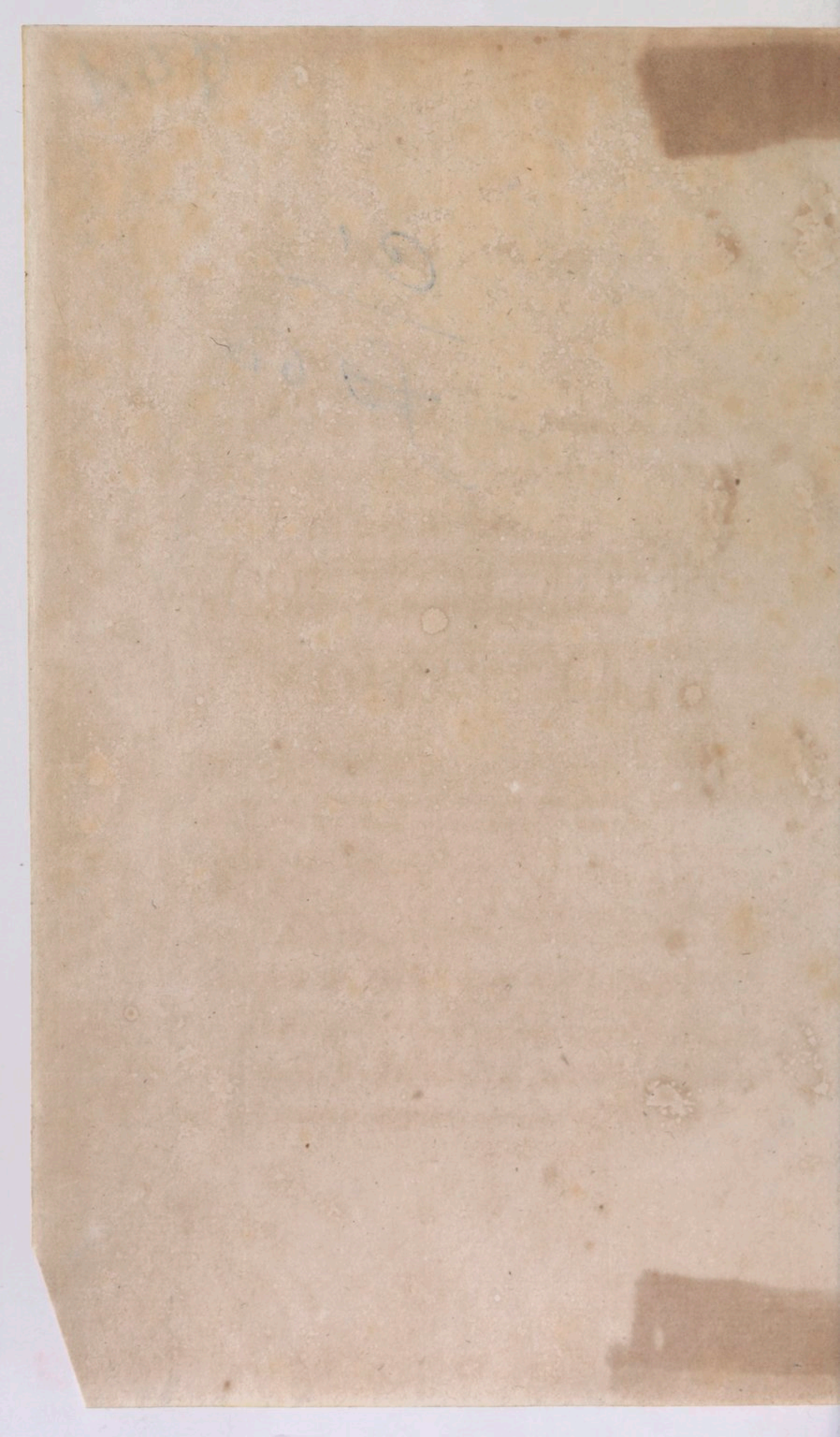
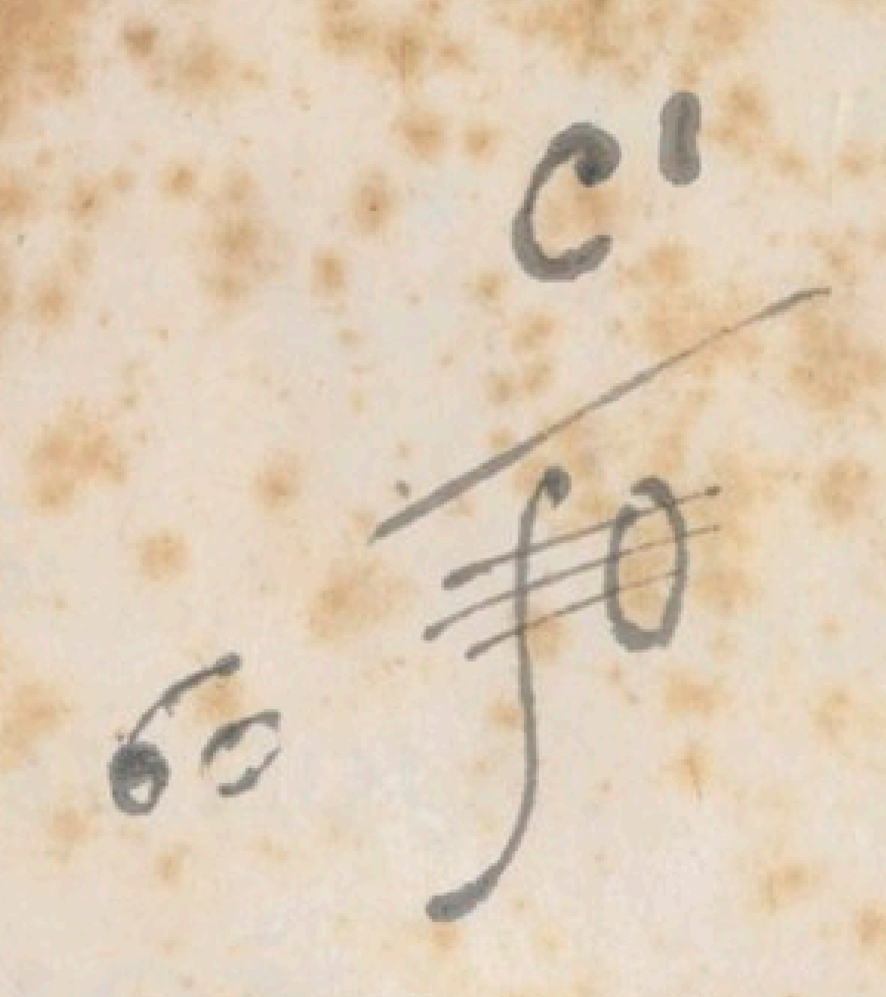
Cours élémentaire et analitique ["sic"] d'équitation, ou Résumé des principes de M. d'Auvergne, suivi de questions et [...]


ÉCOLE ROYALE
DE CAVALERIE.





COURS
ÉLÉMENTAIRE ET ANALITIQUE
D'ÉQUITATION.

COURS
ÉLÉMENTAIRE ET ANALITIQUE
D'ÉQUITATION,

OU RÉSUMÉ DES

PRINCIPES DE M. D'AUVERGNE;

SUIVI

DE QUESTIONS ET D'OBSERVATIONS RELATIVES

AUX HARAS.

PAR M. LE Mis DU CROC DE CHABANNES,

ANCIEN CAPITAINE DE CAVALERIE, ET EX-ÉCUYER A L'ÉCOLE DE CAVALERIE DE SAUMUR.

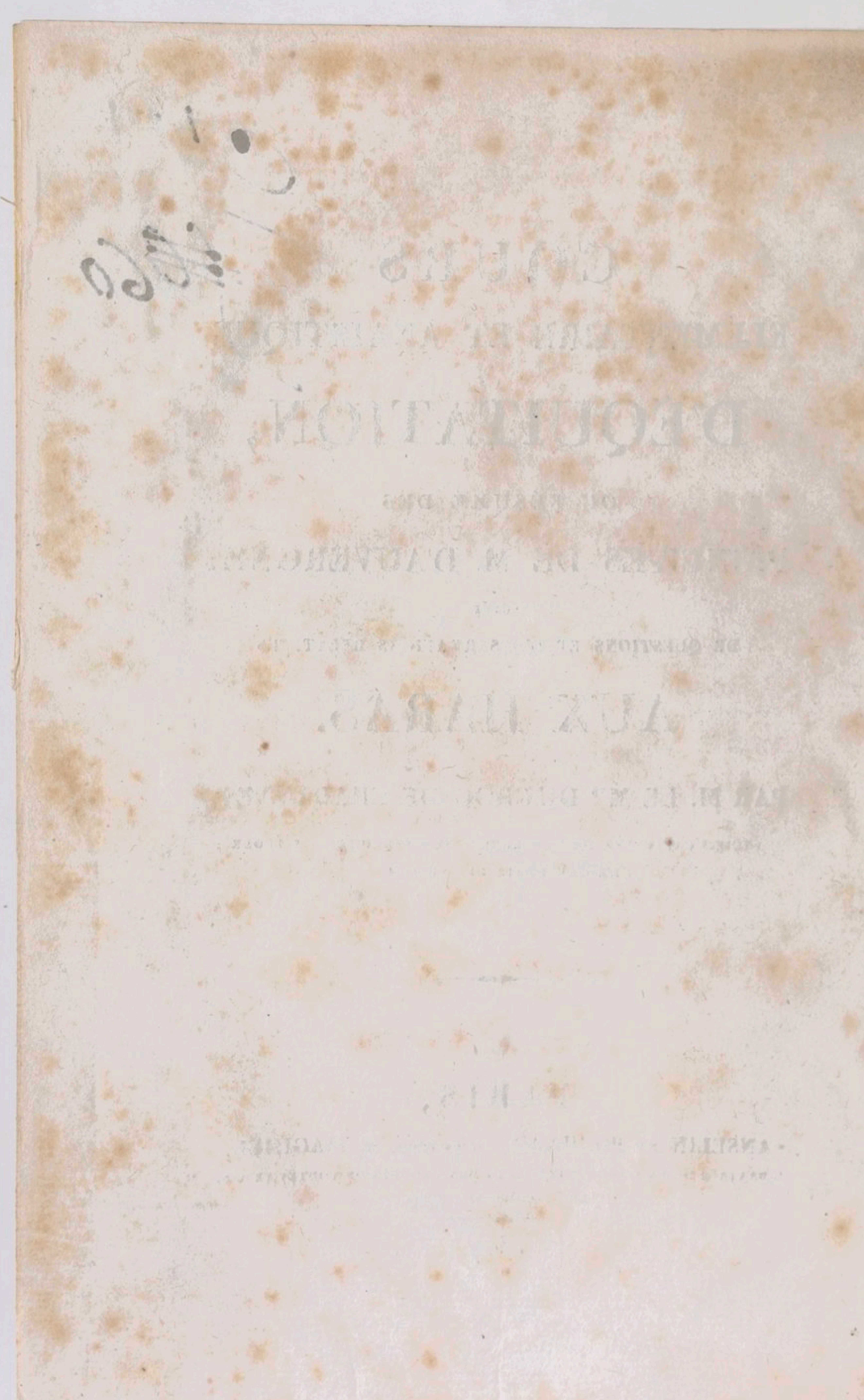
PARIS,

ANSELIN ET POCHARD, SUCCESSEURS DE MAGIMEL,

LIBRAIRES DE LA GARDE ROYALE, ET DES TROUPES DE TOUTES ARMES,

RUE DAUPHINE, N° 9.

1827.



PRÉFACE.

La première partie de cet opuscule auquel je n'avais originairement attaché aucune sorte d'importance, et que je ne m'étais pas même proposé de rendre publique, ne fut dans le temps soumis à l'impression que pour mon propre usage; et le petit nombre d'exemplaires que j'en fis tirer alors, étaient exclusivement destinés à ceux de MM. les Elèves de l'Ecole royale de Cavalerie de Saumur, dont je me trouvais, à cette époque, chargé de diriger l'instruction équestre.

Assujetti par mes fonctions à donner journellement leçon à un très-grand nombre d'individus, la tâche était d'autant plus pénible que leur instruction première en

ce genre, ayant été diversement dirigée, la plupart se trouvaient déjà imbus de doctrines divergentes dont il était difficile de les faire se départir pour les ramener à des principes uniformes; ce qui me semblait être le principal but de cet établissement. Il me parut donc convenable, et dans l'intérêt de la chose, d'exposer d'abord sommairement quelques principes généraux et élémentaires, tellement évidens qu'ils ne pussent laisser prise à la dissidence, me proposant d'y joindre subsidiairement quelques commentaires explicatifs qui en facilitassent l'intelligence et l'application, et les rendissent susceptibles de s'adapter à l'instruction de nos troupes à cheval.

Cette idée qui était encore à peine un projet, et qui, dans le temps, fut soumise comme tel à l'autorité supérieure, loin d'obtenir son assentiment, fut au con-

traire jugée *ridicule* et *inadmissible* (1), et condamnée comme pouvant porter obstacle et même préjudice à l'instruction de MM. les Elèves : c'est du moins sous ce rapport que l'ouvrage fut déféré au Ministre, et que son auteur lui fut signalé comme inhabile à exercer la fonction d'instructeur, et c'est ainsi que, par suite, je fus rayé du tableau de MM. les écuyers de cette école.

Il est en outre à observer que cette mesure fut immédiatement suivie de la défense expresse à tous, et un chacun des individus faisant partie de cet établissement,

---

(1) Il existe dans les bureaux du Ministère de la guerre, un exemplaire de la première partie de ce Cours, émargé de soixante et quinze notes critiques, ayant toutes pour objet de prouver que les idées qui y sont émises sont toutes erronées, et n'ont pas le sens commun ; c'est là l'opinion et le jugement qu'en portèrent alors MM. les écuyers et hippiatres de cette école.

d'admettre aucune des idées dont se compose cette première partie, comme étant toutes erronées (1) : et injonction fut faite en particulier à chacun de MM. les écuyers, sous peine de disgrâce, de professer aucune de mes soi-disant doctrines en équitation ; mais au contraire, de n'en faire mention dans le cours de leurs leçons que pour les dénigrer ; ordre auquel je dois à ces Messieurs la justice de dire qu'ils se sont religieusement conformés.

Au reste, ces particularités ne sont ici rappelées que comme pouvant expliquer

(1) Pendant dix ans consécutifs ce fut une sorte de délit parmi MM. les élèves, de s'étayer dans le cours de la pratique, à plus forte raison en théorie, de quelques-unes des idées qu'ils avaient recueillies de mes leçons, ou puisées dans mon *Traité*, et j'en pourrais citer bon nombre dont le départ anticipé et prononcé comme disgrâce, n'a eu d'autre motif que de se montrer partisans de mes doctrines en équitation.

et rendre raison du peu de succès que pendant les dix ans de son existence, a obtenu cette école pour former des sujets capables, du moins sous le rapport d'instructeur en fait d'équitation, ce qui l'assimile du reste à toutes celles qui l'avaient déjà précédé, et dont on a cru devoir suivre les mêmes erremens, faute probablement de connaître mieux. Toutes avaient sans doute, comme celle-ci, pour objet, d'*établir* et *propager dans nos troupes à cheval un mode stable et uniforme d'instruction, susceptible de se concilier avec les divers exercices de cette arme.* Or, chacun peut juger jusqu'à quel point on s'est jusqu'ici rapproché de ce but; aussi peut-on pressentir que toutes tentatives à cet égard seront vaines et infructueuses, tant et aussi long-temps que des idées systématiques et fantastiques continueront de présider à cette instruction; c'est-à-dire qu'elle ne se trouvera pas diri-

gée d'après des principes avoués par l'art, et sanctionnés par l'expérience. Et j'ajoute que, dans le cas contraire, vainement l'autorité interviendrait pour accréditer et donner force de loi à de fausses doctrines, les règlemens les plus absolus tomberaient bientôt en désuétude, dès qu'ils ne seraient plus étayés de l'autorité qui les aurait mis en crédit, et l'Ecole de Saumur en fournit elle-même un récent exemple.

Toutefois, il semblerait que depuis la réorganisation de cet établissement, un nouveau système y préside à l'instruction équestre; et l'on y remarque que la plupart de ces mêmes doctrines qui originairement y étaient méconnues et même proscrites, s'associent aujourd'hui avec celles qui y étaient exclusivement en recommandation. Or, je n'examine pas ici jusqu'à quel point cet amalgame peut se concilier la confiance de ceux à l'instruc-

tion desquels elle est destinée; mais il se présente ici une observation qui pourrait faire pressentir un grave inconvénient; c'est que les mille à douze cents élèves qui antérieurement et pendant dix ans se sont succédés à cette école, et y ont été endoctrinés d'après les anciens documens, et qu'ils ont sans doute déjà propagés dans leurs corps respectifs, vont se trouver en conflit avec ceux qui viennent plus récemment de l'être, d'après d'autres erremens, et avec d'autant plus de ténacité dans leurs doctrines divergentes, que tous peuvent les étayer de la même autorité, puisqu'il est vrai que ce sont les mêmes individus qui ont présidé à l'instruction équestre des uns et des autres; que si cette espèce de dissidence présente déjà un obstacle à ce qu'il s'établisse dans nos troupes à cheval un mode uniforme d'instruction, que serait-ce donc si, postérieurement et par

suite de l'expérience, et comme on peut le pressentir, on se trouvait condamné à recourir, un peu plus tôt ou un peu plus tard, à d'autres ressources, pour atteindre enfin le but désiré et désirable. Ces considérations me semblent dignes d'être méditées, et je les soumets à ceux qui, par leur expérience en cette partie, sont à même de juger.

COURS
ÉLÉMENTAIRE ET ANALYTIQUE
D'ÉQUITATION.

PREMIÈRE PARTIE.

IDÉES PRÉLIMINAIRES.

PARMI les divers objets qui ont fait de tout temps et font encore aujourd'hui partie de l'enseignement dans nos écoles publiques, L'EXERCICE DE L'ÉQUITATION semble seul avoir été excepté. Cependant, soit qu'on le considère simplement comme talent agréable, soit qu'on l'apprécie sous le rapport de l'utilité, il me paraîtrait toujours de nature à devoir fixer sur lui quelque intérêt.

En effet, si l'on considère qu'il est fort peu d'individus (du moins dans les classes supé-

rieures de la société) à qui la pratique de cet exercice ne puisse être nécessaire; qu'il l'est singulièrement à celui qui se destine à la profession des armes, et fait partie essentielle du mérite d'un officier de cavalerie; que, comme exercice de corps, il a éminemment sur tous les autres l'inestimable avantage de pouvoir à tout âge, et jusque dans l'extrême vieillesse, ménager de véritables jouissances à celui qui se l'est rendu familier; que, sagement dirigé, il peut avoir la plus salutaire influence sur le développement des organes et la santé des jeunes gens; enfin, si à tous les avantages qu'il promet et assure à celui qui le cultive avec succès, on ajoute ceux que la chose publique pourrait retirer en en protégeant la propagation, on ne peut, qu'avec un extrême regret, le voir condamner à cette exclusion.

S'il est de la destinée de cet exercice de se voir étranger et de ne pouvoir être admis à faire partie de l'éducation publique, ce ne peut être sans doute qu'à raison de la difficulté apparente d'organiser dans nos divers colléges des établissemens propres à cet usage, peut-être aussi dans la dépense effrayante qui semble en être inséparable : mais ces considérations plus ou moins spécieuses, ces inconvéniens plus ou moins exagérés, sont-ils réellement

inhérens à la chose, et ne seraient-ils susceptibles d'aucune modification ? Ce sont là de ces questions qui, présentées isolément, pourraient fournir matière à une foule d'objections, et dont la solution même la plus péremptoire ne changerait vraisemblablement rien ni à l'opinion, ni à l'ordre de choses établi; aussi vais-je me borner à présenter ici quelques idées dont l'objet et peut-être même le résultat pourrait être de procurer un jour à un plus grand nombre de jeunes gens les moyens d'acquérir ce précieux talent.

L'espèce de considération qui naguère était attachée à la qualification de bon écuyer, pouvait être un assez puissant stimulant pour exciter dans un jeune homme l'ambition de chercher à le devenir; et l'on conçoit l'attrait que devait avoir pour lui l'étude et la pratique d'un exercice qui, agréable en lui-même, fécond en ressources, le conduisait pour y obtenir des succès, lentement à la vérité, mais du moins par une route semée de fleurs et sur les traces d'excellens guides, à un terme où il trouvait l'utilité pour fin et la gloire pour récompense. Mais aujourd'hui que l'équitation a tellement dégénéré dans son objet et ses moyens, qu'elle semble avoir atteint le dernier terme de sa décadence; que la mode et

l'impéritie ont introduit dans la manière de monter à cheval des pratiques aussi bizarres que périlleuses, et plus propres à en faire proscrire qu'à en rendre l'usage recommandable; que, modernes Corynthes, nos académies ne sont désormais accessibles qu'à des conditions qui n'en permettent exclusivement la fréquentation qu'à un très-petit nombre de privilégiés; ajoutez à cela que les faibles avantages qui résultent de l'instruction qu'y reçoit l'élève, est peu propre à lui en inspirer le goût : pour tout dire enfin, lorsque dépouillée de tout ce qui en constitue entièrement le charme, privée du stimulant de l'émulation, il n'existe aucune institution nouvelle destinée à faire ressortir ses mérites et couronner ses triomphes; on doit peu s'étonner d'en voir négliger la culture. Moi-même, quelque zèle que je porte à sa propagation, je serais bien éloigné de présenter cet exercice à la jeunesse comme un objet digne de son intérêt, si je n'avais en effet à lui promettre pour tout fruit de ses longs et laborieux efforts que la perspective plus ou moins lointaine, de se voir un jour assimilé pour le talent, peut-être même pour la considération, à un jokey de Newmarkel, ou à quelques coryphées désignés jadis sous la dénomination de casse-cou.

Sans doute qu'une telle manière de considérer la science équestre semble peu propre à lui ménager des partisans et à lui créer des prosélytes; mais ce serait aussi se méprendre étrangement sur l'objet et la nature de ce noble exercice, que de confondre ainsi dans la même catégorie, ce qui est en quelque sorte le dernier terme de sa dégradation avec ces pratiques qui en constituent le charme; et je me persuade que pour être plus dignement apprécié, et reconquérir ses anciens titres à la faveur, il suffirait de se le représenter sous son véritable point de vue.

Qui pourrait, en effet, se défendre d'une sorte d'enthousiasme et d'admiration en voyant un animal doué par la nature de tous les attributs qui peuvent légitimer et assurer son indépendance, conduit cependant peu à peu, malgré lui, et comme à son insu, non-seulement à l'habitude d'une obéissance passive, mais même à une précision de mouvemens réguliers et cadencés auxquels lui-même semble se complaire; conserver, dans sa soumission, tous les caractères apparens d'une pleine et entière liberté; ronger, en jouant, le frein employé à le maîtriser; donner essor ou restreindre l'élan de ses facultés, régler la mesure de ses allures au gré de celui qui le gou-

verne; vaincre ses penchans fougueux, surmonter ses inclinations paresseuses; enfin, subjugué par l'ascendant de l'art, arriver au point de se voir pour ainsi dire transformé en une simple machine mécanique, dont tous les ressorts et l'action restent subordonnés à la main qui lui imprime le mouvement. Tel est le cheval, ou du moins tel il peut devenir lorsque le véritable talent se trouvera présider à son éducation : mais ce degré de perfection ne peut s'obtenir que par le concours de beaucoup de combinaisons. Si le tâtonnement et une longue pratique peuvent promettre quelques triomphes heureux en ce genre, encore ne peuvent-ils être considérés que comme le matériel de l'art : son essence réside dans une connaissance approfondie de l'animal, combinée avec les divers moyens que je vais chercher à exposer dans la suite de ce cours.

Rien de plus aisé sans doute que de se tenir sur un cheval, et d'y acquérir même un certain degré de solidité; mais les moyens les plus communément mis en usage pour s'assurer une solide tenue, tels que la force, ne sont pas tous également propres à se ménager ceux de le bien gouverner : aussi, dans le grand nombre des personnes qui sont assujetties à faire usage du cheval, et parmi celles même à

qui cet exercice est très-familier, et je pourrais ajouter qui ont le plus de prétentions à y être habiles, en est-il fort peu qui obtiennent sur lui un véritable ascendant ; et un bien plus petit nombre parviennent au point de savoir au besoin donner essor à ses facultés, sans abuser de ses moyens. La bride, le fouet et l'éperon, employés avec plus ou moins de discernement, semblent, à la plupart de ceux qui veulent soumettre un cheval, les seuls agens à mettre en œuvre pour se concilier son obéissance, tandis qu'en réalité ils ne concourent le plus souvent qu'à provoquer son indocilité.

En considérant la dissidence des opinions et la diversité des procédés mis en usage en équitation, on serait disposé à croire que les élémens en sont soumis aux seules combinaisons du caprice : chaque manége, chaque école de cavalerie se crée ou adopte à cet égard des principes à sa mode, qui y sont proclamés comme exclusifs ; et par suite il n'est pas un seul écuyer ou soi-disant tel, et jusqu'au plus médiocre piqueur, dont l'amour-propre ne se tînt pour offensé à l'idée que sa pratique routinière pût être soumise à quelque modification. Que dis-je ? il en est même qui de leur vie n'ont monté à cheval et se croient cependant aptes à diriger un manége.

Aussi ce serait, certes, un vaste champ pour la critique, ou plutôt ce serait pour elle une tâche bien fastidieuse à remplir, si elle se trouvait condamnée à ressasser avec détail et à analyser cette multitude de procédés bizarres ou puérils, et ces diverses doctrines plus ou moins erronées qui se sont introduites en cette partie, et y président depuis trente ans à l'instruction : doctrines et procédés auxquels le moindre reproche qu'on pût leur faire serait de rendre aujourd'hui la pratique de cet exercice insipide par sa monotonie pour celui qui ne voudrait pas s'exposer à en faire une perpétuelle succession d'épreuves périlleuses; et de là résulte le peu d'empressement que chacun met à cultiver ce talent.

Il est deux manières très-distinctes de considérer et d'apprécier la science équestre : l'une consiste dans cette faculté acquise à l'aide d'une tenue vigoureuse, et aux moyens de quelques expédiens plus ou moins judicieusement employés, de soumettre, bon gré, mal gré, un cheval à l'obéissance : genre de talent qui trahit souvent la confiance et compromet presque toujours la sûreté de celui qui s'y fie, et qui a le double inconvénient de ruiner d'ordinaire le sujet avant de l'avoir rendu propre à aucune espèce de service. C'est ainsi que se

multiplie ce grand nombre de chevaux tarés ou rétifs dont fourmillent nos manéges et nos rangs de cavalerie : certes, en supposant que ce genre de talent pût séduire quelques jeunes gens par l'attrait même des périls auxquels il les expose, la prudence ferait bientôt une loi d'y renoncer, et c'est ainsi que l'on se dégoûte de bonne heure de cet exercice.

Mais, lorqu'on considère l'équitation dans celui de ses attributs qui constitue ce talent un art, c'est alors qu'il peut devenir recommandable : et pour s'en faire, sous ce rapport, une juste et convenable idée, il faut se le représenter comme une réunion combinée de diverses connaissances préliminaires ou accessoires qui en font essentiellement partie, et dont chacune d'elles, considérée isolément, peut présenter un plus ou moins haut degré d'intérêt; mais qui, appréciées en masse et relativement à la connexion qu'elles ont entre elles, et aux secours mutuels qu'elles peuvent au besoin se prêter, surtout par la manière plus ou moins judicieuse de mettre leurs ressources à profit, peuvent, par leur concours, servir à fixer en définitive la juste mesure du mérite de l'écuyer.

Présenté sous ce point de vue, on voit en combien de manières ce talent devient suscep-

tible de se recommander à la jeunesse comme un objet d'émulation, et d'offrir également un noble délassement à l'âge mûr. Mais il est vrai de dire aussi qu'en donnant ainsi un certain exercice aux combinaisons du jugement, il se pourrait qu'il restreignît le nombre de ses zélateurs; car beaucoup de gens seraient bien aises de savoir, sans se donner le soin d'apprendre. C'est enfin sous ce rapport, qu'on peut le considérer comme un art qui ne s'acquiert, comme tous les autres, que par suite d'une étude et d'un travail raisonné et dirigé d'une manière propre à seconder les dispositions naturelles du sujet.

J'observe en outre que ce talent est du nombre de ceux où l'on parvient difficilement à un certain degré de supériorité sans le secours d'un guide, et que c'est du choix de ce guide et de son plus ou moins haut degré de talent que dépend singulièrement la rapidité des progrès : quelques mois de bonnes leçons d'un bon maître équivalent à des années d'une pratique routinière : encore faudrait-il supposer que cette routine fût basée sur de bons principes, sans quoi on se trouverait exposé, condamné même, en marchant sans cesse à tâtons, à ne rencontrer que des écueils et à renoncer à l'espoir de parvenir jamais au but; ceci

explique pourquoi et comment des individus qui pendant une longue suite d'années ont fait une étude particulière de cet exercice, avec l'ambition d'y devenir habiles, ayant même la prétention de l'être réellement, se voient cependant journellement condamnés à faire l'implicite aveu de leur ignorance, par cela surtout que, dès l'origine, leur instruction aurait été mal dirigée.

De tout temps, sans doute, les très-bons écuyers ont été rares; il semblerait qu'avare de ses secrets, l'art n'eût voulu successivement y initier qu'un très-petit nombre de favoris : et c'est eux qu'il nous offre encore pour modèles dans ces noms jadis révérés et long-temps cités avec orgueil dans les annales de nos anciens manéges ; tels que les *Lubersac*, *Neuilly*, *d'Auvergne*, et quelques autres, leurs contemporains ou leurs disciples : mais à ceux-là même je me permettrai de leur adresser ici le reproche de n'avoir pas assez fait en faveur d'un art auquel ils ont dû dans le temps leur renommée; ils se seraient acquis de véritables titres à la reconnaissance des générations qui leur succèdent, si, en leur laissant le souvenir ou la tradition de leurs brillans succès, ils eussent indiqué la vraie source où ils avaient puisé la supériorité de leurs talens.

Enfin, un traité élémentaire en cette partie deviendrait aujourd'hui un monument d'autant plus précieux, que le nom et la célébrité de son auteur lui donnerait un plus haut degré d'autorité.

Que si ce reproche n'est pas rigoureusement fondé, puisqu'il existe en effet un assez bon nombre d'ouvrages où l'on traite d'objets relatifs à la science équestre, et parmi lesquels ou pourrait en citer de très-recommandables, il l'est du moins sous ce rapport que, dans aucun, leur auteur ne s'est astreint à nous en présenter les élémens sous une forme méthodique; et que les divers préceptes dont ils se composent, bien que la plupart excellens à mettre en pratique, ne sont pas toujours suffisamment motivés, et se trouvent répandus isolément dans leurs volumineux ouvrages, et n'offrent pas à l'idée et au raisonnement une série de conséquences liées les unes aux autres, et toutes ensemble à des vérités déjà démontrées, ils n'ont aucun de ces caractères imposans qu'on pourrait leur souhaiter poùr mieux capter la confiance, donner le moins de prise possible à la dissidence, et pouvoir enfin, au besoin, servir de guide à l'inexpérience.

Cependant le gouvernement, dans sa solli-

citude, et préoccupé de cet important objet, multiplie depuis nombre d'années les sacrifices, pour parvenir à régénérer l'instruction équestre, et la rendre uniforme dans les troupes à cheval : ici je laisse à ceux-là même qui ont été employés à cette importante mission, à juger si en effet leur zèle a été jusqu'ici couronné de brillans succès : mais une vérité que l'on ne peut contester, c'est que pour atteindre ce double but, on s'est vu réduit originairement à la stérile ressource de compulser les annales de nos anciens manéges ; et dans le conflit des opinions divergentes dont elles se composent, de puiser çà et là quelques documens qui pussent être mis à profit. C'est ainsi qu'errant au hasard, on s'est vu exposé, faute d'expérience, à se fourvoyer sans cesse dans le vague des idées abstraites, souvent puériles, parfois erronées; aussi voit-on journellement les questions les plus simples, les propositions les plus évidentes devenir matière inépuisable à controverse, et le plus souvent rester sans solution, faute d'une autorité prédominante à laquelle, au besoin, chacun puisse en référer. Tel est, au résumé, l'historique de la manière dont, depuis trente ans, l'instruction équestre de nos troupes à cheval s'est vue dirigée ; et pour confirmer cette assertion, je

pourrais en appeler ici au témoignage de plus de deux mille individus, qui successivement ont été appelés à participer à cette instruction, dans les diverses écoles établies à cet effet.

En thèse générale, on convient qu'il importe fort peu sans doute par qui et en quelle manière soit dirigée l'instruction équestre dans nos manéges dits académiques; puisqu'il est vrai que le petit nombre de jeunes gens qui les fréquentent, mettent en général trop peu d'importance à savoir plus ou moins bien monter à cheval, pour se rendre difficiles sur la nature de l'instruction qu'ils y reçoivent, et à laquelle d'ailleurs chacun d'eux reste entièrement libre de se conformer ou d'y adapter les modifications qu'il juge convenables; mais un établissement essentiellement militaire, dont l'unique, ou du moins le principal objet est l'instruction équestre d'un grand nombre d'officiers de cavalerie, dont la destination ultérieure est de régénérer et de propager cette même instruction dans leurs corps respectifs, et auxquels sous ce rapport se trouve en quelque sorte confié la destinée de nos troupes à cheval, rentre dès-lors dans la classe des établissemens d'un intérêt majeur, digne de fixer d'une

manière toute particulière les regards et la sollicitude du gouvernement. Et s'il est de l'essence d'un tel établissement que tout ce qu'on y enseigne y soit admis de confiance, il devient aussi, et par cela même, de la plus haute importance de n'admettre et de ne tolérer dans le cours de cette instruction que des doctrines avouées par l'art, et des pratiques qui puissent être profitables à celui qui, par devoir, est astreint à s'y conformer; comme aussi qu'elles soient de nature à pouvoir être propagées, et puissent en même temps se concilier avec les règlemens militaires. Ce sont là, ce me semble, des conditions premières et indispensables, sans le concours et la réunion desquelles cette instruction y serait toujours, comme elle l'a été jusqu'ici, non-seulement précaire et insuffisante, mais même absolument vicieuse. Que si cependant on persistait à diriger cette instruction d'après les mêmes élémens, ce serait se préparer les mêmes regrets, car indubitablement ils auraient les mêmes résultats. J'ajoute que vainement l'autorité interviendrait dans ce cas, pour accréditer des doctrines et des pratiques fantastiques, les règlemens les plus impératifs à cet égard tomberaient bientôt eux-mêmes en désuétude, au fur et à mesure que l'expérience

en aurait démontré l'abus et les vices; et ici l'exemple du passé peut encore suffire pour faire préjuger de l'avenir.

Au reste, ces observations isolées ne sont ici qu'un prélude à une multitude d'autres qui trouveront successivement leur place dans la suite de ce Cours. Toutefois je ne me flatte ni n'ai la présomption de croire qu'elles puissent opérer des conversions. En cette partie comme en beaucoup d'autres, il en coûte à l'amour-propre de faire des pas rétrogrades, et l'on tient par système à des opinions que l'on a adoptées de confiance, et que soi-même on a professées; quitte à mettre leur peu de succès sur le compte de la difficulté ou de l'impossibilité de faire mieux. C'est donc principalement à vous que peuvent un jour devenir profitables ces observations; à vous, jeunes militaires, qui à peine débutant dans la carrière, manifestez déjà la noble ambition de vous y signaler. S'il importe que vous soyez imbus et bien pénétrés des divers élémens qui peuvent vous mettre à même de la parcourir avec distinction, il ne l'est pas moins que vous vous trouviez prémunis à l'avance contre les divers obstacles qui pourraient entraver la marche de vos succès: que si un jour vous vous trouvez appelés à l'importante mission de coopérer à l'ins-

truction, tenez déjà pour vérité constante, qu'en ce genre surtout, il serait chimérique de prétendre au titre de bon instructeur, si l'on n'est soi-même habile à exécuter, et que la meilleure manière de donner du poids au précepte, est de pouvoir l'appuyer de l'exemple : persuadez-vous bien aussi que le talent que je viens ici recommander à votre émulation, est au nombre de ceux qui peuvent, par la suite, vous mettre le mieux à même de signaler votre zèle pour le service du Roi : et si, à ce noble et puissant mobile, le plus propre sans doute à lui servir de stimulant, il était permis de joindre quelques considérations qui vous fussent personnelles, je vous dirais qu'indépendamment de ce que, pour un officier de cavalerie, savoir bien monter à cheval est une condition de rigueur et qu'il serait humiliant de ne pas remplir ; le plus ou moins haut degré de talens en ce genre peut avoir une telle influence sur la destinée d'un militaire, que dans maints cas, sa liberté, sa vie et son honneur en peuvent dépendre. Il n'y a rien d'ailleurs d'hyperbolique dans cette assertion, et pour la confirmer je pourrais évoquer ici le témoignage d'un très-grand nombre de malheureuses victimes dont la funeste destinée n'a tenu le plus souvent qu'à cette seule

circonstance de s'être trouvées inhabiles à maîtriser au besoin la fougue de leurs chevaux. Mais j'ajoute encore que ce talent peut se borner à être un simple avantage personnel dont personne ne serait obligé de vous tenir compte, il ne pourrait être érigé en mérite qu'autant qu'il vous rendrait plus propre et mieux à même d'utiliser votre zèle; je veux dire de concourir efficacement à former de bons cavaliers. Aussi est-ce là le but que je me suis proposé en traçant la série de leçons qui font partie de ces élémens, et qui, comme il est aisé d'en juger, sont bien plus particulièrement adressés à celui qui est destiné à enseigner qu'à celui qui est appelé à recevoir l'instruction.

Je dois en outre faire observer que parmi les diverses doctrines qui se trouvent répandues dans l'ensemble de ce cours, il en est qui ne se concilient pas toujours parfaitement avec un grand nombre de celles qui semblent aujourd'hui faire loi en cette partie : je ne saurais surtout admettre les idées exagérées que l'on s'en forme trop généralement, et que le charlatanisme trouve son intérêt à accréditer. A en croire ses apologistes, la science équestre serait hérissée de difficultés; l'espoir d'y obtenir des succès est placé par eux dans une perspec-

tive si éloignée ; ils les font dépendre de conditions si multipliées et tellement rares à réunir, que l'ambition la plus illimitée oserait à peine y élever ses prétentions : enfin, à les juger d'après leur dire, on serait disposé à croire qu'ils ont eu bien plus pour objet de se créer des admirateurs que de se former des émules.

Je dis que ce langage emphatique ne fut jamais celui du vrai talent : celui-ci est simple dans son langage comme dans sa manière de procéder. Il dit et prouve qu'il est facile d'obtenir des succès en équitation lorsqu'on y procède d'une manière judicieuse et conséquente : il laisse à l'empirique les triomphes éclatans qui font prestige aux yeux de l'ignorance ; la vraie science consiste dans ces moyens inapparens dont on n'aperçoit que les résultats : et c'est surtout à la complaisance et à la facilité avec laquelle le cheval se prête à exécuter tout ce qu'on exige de lui, que se reconnaît le véritable mérite de l'écuyer.

Enfin, dans tout ceci, je me suis principalement attaché à présenter la science équestre sous les rapports qui m'ont paru les plus propres à en inspirer le goût, à faire sentir ses avantages et à aplanir ses difficultés ; j'y ai exposé les principes fondamentaux,

non en les étayant de telle ou telle autorité plus ou moins recommandable, mais qu'il serait loisible à chacun de récuser; non encore comme ayant reçu leur sanction d'une longue expérience, à laquelle chacun pourrait se croire fondé à opposer la sienne propre; mais je les proclame comme émanant directement des lois mécaniques, et qui, par cela même portent en eux un caractère tellement irréfragable qu'ils ont à peine besoin des épreuves de l'expérience pour capter la confiance et obtenir du crédit.

Que si ces principes fondamentaux ne peuvent être contestés, la série de leçons dont se compose la seconde partie de ce cours, qui n'en sont que le développement et les conséquences nécessaires, ne me paraissent pas susceptibles de donner plus de prise à la dissidence. Toutefois je suis loin de les présenter comme réunissant toutes les conditions qui peuvent suffire pour se former soi-même à la pratique de cet exercice; mais je les considère comme différens textes sur lesquels chacun, au besoin, et suivant son plus ou moins haut degré d'intelligence, peut trouver matière à exercer les combinaisons de son jugement: et c'est en définitive à quoi je pense que peuvent se borner des leçons écrites, des no-

tions plus étendues ne pouvant guère s'acquérir que par le concours de la pratique.

ÉLÉMENS GÉNÉRAUX.

L'équitation a pour objet de contraindre et de familiariser le cheval à l'obéissance : l'art du cavalier consiste à la lui rendre facile le plus possible, conséquemment à n'exiger que des opérations qui soient compatibles avec ses facultés. Lui demander plus qu'il ne peut, et chercher à l'obtenir par des moyens violens, serait provoquer et s'exposer à rencontrer en lui de la résistance ou même à la provoquer, résistance que l'ignorance qualifie de caprice et d'indocilité.

De là se déduit une première conséquence; c'est qu'il importe, lorsqu'on aspire à un certain degré de talent, de faire une étude particulière du cheval, en le considérant sous divers rapports, mais principalement sous le point de vue de ses moyens possibles combinés sur sa conformation et le jeu de ses articulations ; car, bien que le cheval, ainsi que beaucoup d'autres espèces d'animaux, soit susceptible d'une sorte d'éducation intellectuelle,

c'est principalement sur ses facultés physiques que l'équitation exerce son plus grand ascendant; c'est conséquemment dans la mécanique que le cavalier doit puiser ses plus puissans moyens de domination.

Les premiers élémens de cette science mécanique nous enseignent que la puissance destinée à imprimer le mouvement à un corps quelconque pour agir efficacement, doit être dirigée sur son centre de gravité.

Elle enseigne également que deux ou plusieurs corps unis, et qui sont destinés à être mus ensemble, doivent avoir un centre de gravité commun sur lequel doit s'effectuer l'impulsion. C'est sur ces deux principes fondamentaux que doivent s'exercer toutes les combinaisons de l'écuyer. Je vais essayer d'indiquer les moyens d'en faire la juste application.

Pour agir conséquemment à l'énoncé cidessus, il est évident que toutes les opérations du cavalier qui ont pour objet d'influencer les actions du cheval, doivent avoir leur tendance à être dirigées sur le centre de gravité. Mais avant de passer outre dans les conséquences, examinons quelle doit être la position respective de chacune des parties du corps du cavalier, d'abord pour se concilier avec ce

principe, ensuite pour mieux assurer leur stabilité, et leur ménager en même temps, ainsi qu'aux membres du cheval, le plus libre exercice de leurs fonctions.

S'il ne s'agissait que de déterminer la situation la plus convenable au cavalier dans l'état de repos, elle se trouverait fixée, d'après les lois mécaniques précitées, dans le parfait équilibre qui résulterait de la distribution symétrique des diverses parties de son corps, abandonnées à leur propre pesanteur, et disposées de manière à ce que leur centre de gravité commun eût sa tendance dans la même direction que celui du cheval : la même loi est applicable sans doute à l'état de mouvement. Mais dans ce dernier cas, le centre de gravité du cheval se trouve soumis à une sorte d'oscillation plus ou moins sensible, plus ou moins rapide, à laquelle le corps du cavalier est contraint de se prêter, d'abord pour maintenir son équilibre, ensuite pour se trouver toujours en harmonie avec son cheval.

Les parties qui constituent l'assiette du cavalier, celles sur lesquelles repose essentiellement la sécurité de son équilibre, les fesses et les cuisses, doivent être disposées sur le cheval de manière à avoir avec lui le plus possible de points de contact : ce précepte est

fondé sur cet axiome incontestable, qu'un corps quelconque est d'autant mieux assuré dans son équilibre, qu'il a plus de superficie à sa base. Mais, pour mieux se maintenir dans cette situation, doivent-elles ou ne doivent-elles pas employer le concours de la force? Si cette question pouvait fournir matière à dissidence, ce ne pourrait être tout au plus que pour quelque cas particulier où la sûreté du cavalier se trouverait compromise; tel que celui où l'animal, en état de révolte, tenterait, par des sauts réitérés et désordonnés, à se débarrasser de son cavalier : alors, et dans ce cas, il se verrait réduit à recourir à celui des expédiens que les circonstances lui permettraient de choisir : mais c'est aussi le cas d'observer que ces sortes de circonstances ne peuvent entrer dans les combinaisons d'un traité élémentaire, l'objet et le but de l'équitation étant de prévenir plutôt que d'apprendre à lutter contre ces espèces de rébellions. Ainsi, en s'en référant aux principes, on voit que tout système de tenue résultant de la force doit être proscrit en équitation, comme absolument incompatible avec les élémens qui constituent l'équilibre; et toute solution contraire décèlerait aussi peu de talent en équitation que d'ignorance en mécanique.

Ces parties doivent donc tenir leur adhérence de leur propre pesanteur; elles doivent être placées de manière à ce que la partie latérale interne soit adaptée le mieux possible au cheval. Cette condition dérive de leur disposition naturelle et de leur conformation, peut-être un peu plus aplatie, du moins dans beaucoup de sujets, et peuvent offrir dans cette position plus de solidité à l'assiette. Mais plates ou non, il suffit qu'elles s'y trouvent dans leur situation la plus naturelle pour que ce soit la plus convenable. Au reste, le principe une fois admis et ainsi motivé, c'est à chacun à sentir lui-même jusqu'à quel point sa conformation se prête à ce qu'il l'observe rigoureusement; mais il doit se garantir surtout d'employer la contrainte et la force pour les y maintenir par des moyens qui le mettraient à la gêne. J'ajoute que ce serait une opinion aussi erronée que décourageante d'établir que des cuisses rondes pussent être une exclusion pour bien monter à cheval, Puisqu'il est vrai que cette prétendue rotondité disparaîtrait par le seul contact avec le cheval, lorsque toutefois elles y seraient abandonnées sans roideur. Cette propriété de s'aplatir appartient à tout corps mou placé sur

un autre plus ou moins dur, sur lequel il pèse de son propre poids.

Les jambes, qui, par leur pesanteur, ajoutent à la solidité de l'assiette, et servent de contre-poids à l'équilibre du cavalier, doivent conserver toute leur pesanteur spécifique : elles opèrent sur l'aplomb l'effet de deux poids égaux dans les bassins d'une balance : étant comme suspendues à l'extrémité des genoux, leur situation naturelle est de tomber verticalement contre le ventre du cheval : destinées à lui transmettre la volonté du cavalier, elles doivent être douées d'une grande flexibilité à leur articulation, et opérer toujours avec un tel discernement et une telle discrétion, que jamais elles ne le surprennent ni ne puissent le laisser dans l'incertitude sur ce qu'on exige de lui; et par une autre considération qui dérive des lois mécaniques, leur action doit toujours être dirigée à s'effectuer sur les points les plus rapprochés possibles du centre de gravité.

Le corps, dont il semblerait que les fonctions dussent être purement passives, n'en exerce pas moins, dans maints cas, une très-grande influence sur les diverses actions du cheval. La première des conditions est qu'il

soit placé dans la situation la plus favorable pour conserver la liberté d'agir : destiné à consolider l'assiette par la compression de son poids, il doit être placé verticalement sur les fesses ; obligé de se prêter perpétuellement aux divers mouvemens du cheval, il doit être pourvu d'une extrême souplesse (de cette souplesse toutefois qui s'allie à la fermeté). Faisant partie d'un système de corps mécanique, la direction de sa pesanteur doit se confondre et se trouver toujours dans la direction du centre de gravité du cheval : enfin son action sans cesse subordonnée, doit toujours suivre et jamais prévenir les oscillations de la masse sur laquelle repose son équilibre.

Si l'on s'arrête un moment à considérer le cavalier dans cette situation, on reconnaîtra que les principales parties de son corps, placées dans leur attitude la plus naturelle, par cela même qu'elles sont sans gêne, peuvent s'y maintenir sans efforts. Dispensées d'employer la contrainte et la force, elles peuvent conserver toute la latitude de leur liberté ; et leur pesanteur spécifique ayant leur tendance dans la même direction que celle du centre de gravité du cheval, remplissent toutes les conditions que doivent avoir un système de corps mécanique pour être mis en mouvement.

On voit qu'à l'aide de quelques modifications auxquelles il est aisé de recourir lorsque les circonstances le réclament, ces principes généraux et fondamentaux sur la posture sont applicables à tous les individus, à toutes les conformations et à toutes les circonstances qui peuvent se rencontrer dans la pratique de ces exercices; et je crois, en les motivant ainsi, les avoir mis à la portée de toutes les conceptions et à l'abri de la critique : il ne s'agit que d'en savoir faire l'application, ce qui me paraît toutefois fort aisé, puisque tout l'art, dans ce cas, consiste à prendre la nature pour guide, et se bien persuader que la meilleure posture à cheval est celle où l'on se trouve le plus à son aise.

Quant aux moyens de s'y maintenir dans les divers mouvemens du cheval, les procédés deviennent nécessairement un peu plus compliqués, et exigent une sorte d'étude.

L'analyse de la structure matérielle du cheval nous le représente, dans l'ensemble de ses parties solides, sous la forme d'un cylindre un peu aplati, et, par analogie, peut être représenté sous la figure d'un carré long *XY*. (*Voy. la planche.*)

Le centre de gravité de cette figure se trouverait au point d'intersection des lignes verti-

cale et horizontale qui la partagerait également dans ses deux dimensions, c'est-à-dire au point *A*. Mais si l'on fait entrer dans la combinaison le poids de la tête et de l'encolure, qui font partie intégrante de la masse, ce centre de gravité se trouvera transporté un peu en avant au point *E* (un peu plus ou un peu moins). C'est donc dans la direction verticale de ce point *E* que doit être placé le centre de gravité du cavalier.

Les diverses parties qui concourent directement au maintien de l'équilibre du cavalier sur le cheval, étant placées convenablement, peuvent être représentées par les lignes *MN*, *NO*, *OP*. Sans qu'il soit nécessaire de calculer rigoureusement la pesanteur spécifique de chacune de ces lignes; on voit que leur centre de gravité commun remplira les conditions requises, lorsque celle *MN*, qui représente le poids du corps, et celle *OP*, qui représente celui des jambes, seront, l'une un peu en arrière, et l'autre un peu en avant du point *E*, tandis que celle *NO*, représentant la pesanteur des cuisses, aura sa tendance dans la direction directe de ce point *E*.

Cela posé et admis, il devient facile de concevoir le jeu mécanique auquel sont assujetties ces différentes lignes ou les parties qu'elles

représentent, pour se trouver toujours en parfait rapport avec les mouvemens du cheval. On voit d'abord que dans cette subdivision du corps en trois parties, deux sont nécessairement mobiles; savoir, la partie supérieure et les jambes, et ne le sont pas par un acte spontané du cavalier, mais bien par l'impression qu'elles reçoivent de diverses actions du cheval; tandis que les fesses et les cuisses n'étant assujetties à aucun mouvement peuvent être qualifiées de partie immobile.

Toutefois il est bon d'observer qu'il n'est point ici question de cette immobilité absolue telle qu'elle pourrait résulter d'un corps qui adhérerait de force à un autre, mais seulement de cette passiveté qui n'assujettit à d'autre mouvement qu'à celui qui lui imprimerait une réaction plus ou moins énergique (1).

Pour en revenir à notre démonstration, je dis que si les lignes *MN* et *CB*, qui dans l'état de repos se trouvent former angles droits,

---

(1) Cette observation a particulièrement pour objet de faire sentir combien serait absurde et erroné de prendre à la lettre l'épithète d'immobile qu'on donne à ces parties, et qui font que pour les rendre telles on croit ne pouvoir mieux faire que de fortement les serrer; ce qui est un moyen sûr de ne savoir jamais monter à cheval.

conservaient toujours toutes deux leur situation relative, lorsque celle *CB*, dans l'état de mouvement, prendrait toute autre situation, telle que *FD*, il en résulterait que la ligne *MN* se trouverait transporteé en *RN*, position évidemment vicieuse, et qui mettrait toute la machine hors d'équilibre. Il est donc indispensable que dans ce mouvement elle se maintienne dans sa direction verticale *MN*. Le même raisonnement pouvant s'appliquer à tous les cas où la ligne *CB*, qui représente la situation du cheval dans l'état de repos, prendrait une autre situation quelconque, il s'ensuit évidemment, et il reste, je crois, bien démontré que le tronc, qui se trouve uni au cheval au point *N*, comme par une charnière, se trouve obligé de participer à tous ses mouvemens dans le même sens que le ferait une branche de compas qui, astreinte à conserver la situation verticale, se trouverait en même temps soumise aux variations de son pivot.

On conçoit aussi que, par la même raison, les jambes étant comme suspendues à l'extrémité des cuisses, et devant, dans leur état d'inaction, conserver leur situation naturelle, c'est-à-dire la direction verticale, se trouvent nécessairement soumises à un jeu perpétuel à leur articulation avec le genou; mouvement

qui est absolument indépendant de celui que leur imprime la volonté du cavalier lorsqu'il veut les faire agir (1).

On voit donc au résumé qu'en ce qui concerne la posture, non-seulement la plus, mais la seule convenable, la seule avouée par l'art et la raison, celle qui est applicable à toutes les conformations, à toutes les circonstances qui peuvent se rencontrer dans l'usage pratique de cet exercice ; la seule enfin qui puisse laisser l'espoir d'y obtenir quelque succès, est de se placer d'abord dans une situation aisée, et de manière à ce que les fesses, qui servent de base à l'équilibre, posent et pèsent également sur le cheval, et soient placées assez en avant pour que le poids du corps, qui porte aplomb dessus, se trouve dans une direction très-rapprochée du centre de gravité du cheval.

Les reins, doués tout à la fois de fermeté et de souplesse, doivent conserver la situation

---

(1) Cette doctrine sur ce mouvement obligé du corps et des jambes paraîtra sans doute fort étrange à tous ceux qui font une loi au cavalier de tenir toujours le corps roide, les reins ployés, et les jambes toujours plaquées contre le ventre du cheval : préceptes dont le simple bon sens suffirait pour faire sentir l'abus.

verticale comme la plus naturelle et la seule pour le maintien de laquelle ils peuvent se passer du concours de la force, et se prêter en même temps aux divers mouvemens du cheval. La poitrine, les épaules, les bras, la tête enfin, doivent conserver la position la plus naturelle au sujet, sauf toutefois à y rectifier progressivement ce qu'une habitude vicieuse aurait pu y introduire de défectueux.

Les cuisses, qui, comme nous l'avons expliqué, constituent la partie immobile, et sont les principaux élémens de la solidité du cavalier, doivent être unies et fixées sur le cheval par leur propre pesanteur, et non par suite de pression, l'embrasser également, et tournées en dedans, mais sans contrainte, de manière à adhérer au cheval par le plus de points possible.

Quant aux jambes, plus elles conserveront de poids, mieux elles influeront sur la solidité de l'assiette; moins elles seront serrées contre le ventre du cheval, plus, au besoin, le cheval s'y montrera sensible; et moins elles agiront en arrière, et plus elles opéreront d'effet sur la masse.

J'insiste sur ces premiers élémens, parce qu'il importe de s'en rendre la théorie et la

pratique familières : l'empire que journellement exercent les fausses doctrines, l'autorité de l'exemple, et, plus que tout peut-être, les suffrages qu'obtient trop généralement tout ce qui en ce genre semble coûter le plus d'efforts, sont autant d'écueils contre lesquels on ne saurait trop prémunir le commençant.

Toutefois en indiquant ces élémens généraux comme base fondamentale de la science équestre, il est bien entendu que j'admets des cas où, dans le cours de la pratique, il y aurait abus et danger même à y tenir trop rigoureureusement : il est telle circonstance où le cavalier peut se trouver soumis à des mouvemens où toutes ses forces seraient mises en jeu ; il y aurait alors évidemment abus et inconséquence à ne pas y admettre des modifications. Mais cette considération même devient un motif de plus pour se les rendre d'autant plus familiers, afin que les cas d'exceptions obligées ne dégénèrent pas en habitudes vicieuses.

On peut mettre aussi au rang des exceptions obligées la circonstance du militaire placé sous le commandement, destiné à subir une inspection, passer une revue, défiler une parade, etc., qui doit prendre, en ce cas, cette attitude altière et fixe qui sied à un guerrier sous les armes : mais, je le répète, il ne faut

pas confondre ce qui est de principe avec ce qui y fait momentanément exception.

Ici se présente naturellement une observation importante : l'ambition de presque tous les commençans est, dès le début, de vouloir hasarder des essais. Il est nécessaire qu'ils se trouvent prémunis contre cet attrait. On doit se bien convaincre que les progrès de ce genre sont toujours d'autant plus assurés et rapides, qu'on aurait mis moins d'ambition à les accélérer par des tentatives indiscrètes, et qu'une première dérogation nécessitant bientôt de recourir à une nouvelle, on se verrait condamné à faire sans cesse des pas rétrogrades, en voulant arriver trop précipitamment au but. On ne saurait donc assez se tenir en garde contre tout ce qui pourrait porter atteinte ou compromettre l'équilibre, et obliger de recourir à la force ou autre moyen aussi peu convenable pour le conserver.

Sous ce dernier rapport, les premières leçons pour être reçues avec fruit doivent, autant que possible, être données sur un cheval très-tranquille, dont les allures douces et réglées laissent à l'élève toute sa sécurité, et facilitent en même temps à l'instructeur les moyens de lui expliquer et de lui faire bien comprendre le jeu mécanique de l'action du cheval dans ses

diverses allures : objet important, puisque c'est d'après cette connaissance qu'il doit lui-même régler ses opérations.

Analyse des diverses allures du cheval.

Bien que chaque cheval présente dans ses diverses allures une certaine combinaison de mouvemens qui lui est propre et qui tient à sa conformation, à ses facultés, à son éducation, ou qui résulte de causes particulières et accidentelles, elles ont cependant dans tous les sujets des caractères d'uniformité qui sont inhérens à l'espèce en général.

Celle du pas se compose de quatre mouvemens que l'animal exécute en faisant agir successivement chacune de ses jambes pour les diriger, suivant le besoin, dans le sens de l'impulsion qui aurait été donnée à la masse. Dans un pas bien réglé, ces mouvemens s'exécutent d'une manière très-uniforme et très-mesurée, et dans un tel ordre, que chaque succession alternative des jambes antérieures se trouve entrecoupée par l'action alternative des jambes postérieures : en sorte qu'à la jambe droite de devant succède immédiatement la jambe gauche de derrière, et ainsi des deux autres. Cette succession de mouvemens alter-

natifs imprime nécessairement au centre de gravité, et conséquemment à la masse entière, une espèce de balancement de droite à gauche et de l'avant à l'arrière-main, qui donne un perpétuel exercice à l'équilibre du cavalier. C'est à bien saisir les ondulations de ces divers mouvemens, et à s'y prêter sans résistance, que doit principalement s'attacher le commençant, c'est le seul moyen d'acquérir cette intime union qui doit un jour le mettre à même d'exercer un ascendant absolu sur les moindres actions du cheval : c'est en s'identifiant, en quelque sorte, ainsi avec lui, et ne faisant plus ensemble qu'un seul et même corps, qu'il le conduit insensiblement à ce point de soumission de pouvoir le considérer comme un être absolument passif et un agent entièrement subordonné à sa volonté. Tel est le but de l'art, tel est l'écuyer figuré symboliquement sous les traits de Centaure.

Le trot, dans un cheval dont une éducation vicieuse n'aurait pas encore altéré la souplesse et diminué l'élasticité des ressorts, est, en général, l'allure à laquelle il semble le plus se complaire ; c'est aussi celle qui me paraîtrait devoir mériter la prédilection du cavalier, j'entends de celui qui sait monter à cheval. Elle a cet avantage sur les autres, que le cen-

tre de gravité n'étant soumis à aucune oscillation, et étant toujours mu sur la ligne droite et directe, peut en moins de mouvemens parcourir plus d'espace. Le cheval l'exécute en faisant agir simultanément une jambe de devant et celle de derrière, qui lui est diagonalement opposée. Dans cette action, la masse se trouve toujours supportée par deux colonnes, ce qui assujettit chacune d'elles à moins d'efforts : aussi le voit-on soutenir cette allure bien plus long-temps et avec beaucoup moins de fatigue qu'aucune autre, toutefois lorsque son aplomb n'est pas sans cesse dérangé par l'ébranlement d'une assiette vacillante, comme il arrive très-communément à ceux qui montent mal à cheval. Ceux-là, sans doute, sont fondés à dire et à se plaindre que cette allure est secouante ; et ils sont loin de soupçonner qu'il y ait un moyen de diminuer, de neutraliser même les réactions : un autre de ses avantages est de donner peu d'exercice à l'équilibre du cavalier, puisqu'il n'y a ni ondulation, ni balancement.

Je ne m'arrêterai point ici à décrire les différens airs de manége et allures artificielles, non plus que les fausses et vicieuses auxquelles l'art et l'impéritie du cavalier peuvent soumettre et astreindre un cheval. Comme elles

ne sont que des modifications ou altérations de ses allures naturelles, je me borne à parler de celles-ci.

Celle qui offre le plus de nuances et devient conséquemment la plus susceptible de donner de l'exercice aux combinaisons, est le galop. En effet, pour peu que l'on s'arrête à considérer l'extrême variété qu'elle présente, non-seulement dans les différens sujets, à raison de leurs facultés particulières, mais encore dans leurs divers degrés d'action et de célérité, et surtout par la manière plus ou moins convenable dont ils sont gouvernés, il devient difficile de déterminer jusqu'à un certain degré de précision la nature de divers mouvemens auxquels le corps du cavalier peut être soumis pour se trouver constamment en parfaite harmonie avec ceux de son cheval; condition cependant indispensable, et sans laquelle tout est désordre.

Le galop est une des trois allures naturelles et familières au cheval, et celle que son instinct le dispose à prendre, lorsque incité par un stimulant quelconque, il veut donner plus de célérité à sa marche. Dans presque tous les chevaux doués des facultés les plus communes à l'espèce en général, le galop se compose d'une succession de sauts auxquels il se dispose en rap-

prochant ses extrémités postérieures du centre de gravité, cependant une des deux plus que l'autre, ce qui lui donne la facilité d'élever son avant-main. Dans cette situation, il s'élance en avant, et repose ses quatre pieds sur le sol, d'après une combinaison qui varie suivant les circonstances, mais qui, le plus communément, et lorsque nulles causes accidentelles ne viennent contrarier cette harmonie, laisse distinguer, dans leur appui sur le sol, trois temps successifs et à peu près égaux, dont le premier est marqué par une des jambes postérieures qui, destinée à supporter un instant à elle seule tout le poids de la masse, vient, pour cet effet, se placer dans la direction la plus rapprochée possible du centre de gravité : un second temps est marqué par l'appui de la deuxième jambe de derrière, qui, simultanément et de concert avec la jambe de devant qui lui est diagonalement opposée, se porte au secours de la masse, et se place dans la situation relative la plus convenable pour la soutenir. Enfin, la deuxième jambe de devant, qui termine le saut, et complète le temps de galop, vient se placer en avant de telle manière qu'elle puisse, dans cette position, servir de point d'appui à toute la machine, garantir le centre de gravité de dépas-

ser la ligne de son aplomb, et ménager en même temps au train de derrière les moyens d'imprimer à la masse un nouvel élan.

A quelques nuances près qui proviennent de causes particulières et accidentelles, ce tableau présente le mécanisme et l'harmonie de l'allure du galop. Toutefois il est bon d'observer que cette rapide et régulière succession de mouvemens, qu'il est plus facile au jugement de concevoir qu'à l'œil de discerner, n'est point ici présentée comme le résultat de l'art, mais bien seulement comme la simple action machinale qui détermine dans l'animal le soin de sa sûreté, qui se trouverait compromise par toute autre combinaison.

A cet exposé des allures, il me semble convenable de joindre encore quelques notions préliminaires et préparatoires, propres à disposer l'élève à recevoir la leçon pratique avec plus de fruit, en lui faisant faire, en quelque sorte, connaissance avec les divers objets dont il est destiné à faire usage. Dans l'une des tables ci-jointes, il trouvera la nomenclature des différens objets qui font partie du harnachement du cheval et dont il se compose; dans l'autre, se trouve l'explication de certains termes et expressions conventionnelles consacrées par l'usage, et qui, à défaut d'en connaître la signi-

fication, rendrait souvent inintelligible la plus savante leçon (1).

Explication du mors, et de ses effets.

La bride étant, de tous les agens employés en équitation, celui qui le plus communément

---

(1) Je conseillerais également à celui qui aspire à un certain degré de talens de ce genre, d'acquérir quelques connaissances dans les parties anatomiques du cheval, ne fût-ce que pour apprendre à discerner dans chaque sujet, ce qu'au besoin il peut en exiger, sans outre-passer la mesure de ses facultés, ce qui, en équitation, est un objet très-essentiel. Mais, indépendamment de ce que cet objet ne peut entrer comme accessoire dans un cadre aussi circonscrit que l'est celui de ce cours, je crois ne pouvoir mieux faire que de renvoyer, pour ce genre d'étude, aux excellens traités qui depuis long-temps, et à juste titre, sont en crédit, et ne me paraissent laisser rien à désirer.

J'ajoute par ampliation, autant dans l'intérêt de la science que dans celui de MM. les hippiatres et vétérinaires, qu'il serait à souhaiter qu'à l'exemple de leur prototype (M. Bourgelas), ils cherchassent à se rendre familier l'exercice pratique de l'équitation; ils y trouveraient l'avantage de savoir mieux apprécier au besoin, les mérites respectifs des divers sujets qu'ils sont souvent appelés à juger : objet sur lequel leur science est souvent en défaut. On est généralement mauvais juge d'un instrument dont soi-même on ne sait pas faire usage.

exerce plus d'influence sur les diverses actions du cheval, réclame une étude particulière.

La plupart de ceux qui font choix d'un mors se bornent à le considérer dans celle de ses propriétés qui le peuvent rendre un plus puissant moyen de domination, ignorant sans doute que c'est de la main qui le gouverne qu'il reçoit surtout son plus ou moins haut degré de mérite.

En étudiant son mécanisme, on voit qu'il opère sur les *barres* et les *barbes* du cheval, par l'effet de la compression qui résulte du resserrement de la gourmette sur le canon, et qui mettent les parties plus ou moins en souffrance, en proportion de ce que cette compression devient plus violente. Or, il est dans l'instinct de l'animal de chercher à se soustraire, le plus qu'il peut, à cette impression douloureuse; et c'est ainsi qu'il cède complaisamment à l'impression qu'il reçoit d'une main douce, et se révolte, au contraire, contre l'action d'une main dure et brutale. Il est en outre à observer que le propre d'une violente et constante compression est d'engourdir et rendre bientôt insensible la partie sur laquelle elle s'exerce; et c'est là ce qui constitue ce que l'on qualifie communément de bouche dure, et qu'on impute à une imperfection naturelle

dans le sujet, bien que le plus souvent il pût être signalé par la qualité opposée.

Sous ce rapport, on voit que, pour un cavalier expérimenté, peu importe le plus ou moins haut degré d'intensité de l'instrument, par la raison qu'il sait toujours en régler à point les effets; tandis que pour celui qui monte mal à cheval, le mors le mieux combiné, fût-il le chef-d'œuvre du génie inventif, aura toujours des imperfections ; et j'ajoute que pour lui le plus dur deviendra le plus dangereux.

Le mors dur est celui au moyen duquel le cavalier peut, avec le moindre effort, comprimer le plus violemment les parties délicates sur lesquelles il agit. Il l'est à un plus ou moins haut degré, en proportion que les branches seraient plus ou moins longues, et plus recourbées en avant. Il acquiert un degré de force de plus, lorsque le canon se trouve former angle droit avec les branches, au lieu d'avoir une direction oblique, ce qui rend son effet moins direct sur les barres, et adoucit son action. Les extrémités de la gourmette, fixées à un point plus ou moins élevé au-dessus des fonceaux, ajouterait à son énergie, puisqu'il est évident que, dans ce cas, les extrémités inférieures des branches étant attirées en arrière, porteraient les extrémités supé-

rieures en avant, et resserreraient, par ce moyen, la gourmette sur les barbes; il aurait enfin au plus haut degré tous les attributs qui le constituent un instrument extrêmement dur, si, dans la situation inactive de la main ou des rênes, la gourmette se trouvait déjà assez tendue pour empêcher toute l'embouchure d'avoir du jeu.

A l'égard de la manière dont il doit être placé, il y aurait inconvénient à ce qu'il fût assez bas pour battre sur les crochets, ou assez élevé pour faire froncer la partie angulaire des lèvres, position qui mettrait ces parties dans un état de gêne permanent, et provoquerait, surtout dans un cheval fin, ces sortes de mouvemens déréglés et désordonnés dont le cavalier éprouve souvent les effets sans pouvoir s'en expliquer la cause, et dégénèrent par fois en habitudes vicieuses (telles que battre à la main, porter au vent, faire les forces, etc.) On sent, du reste, qu'une des conditions premières est que, par ses dimensions, il s'adapte parfaitement à la bouche du cheval. Trop large, il trouverait les moyens d'en esquiver les effets par le jeu de sa langue; trop étroit, les lèvres se trouveraient sans cesse froissées ou par le canon ou par les bossettes, et le solliciterait, en quelque sorte, à prendre les bran-

ches avec les dents; défaut contre lequel on serait ensuite obligé de recourir à divers expédiens souvent sans succès.

Si l'on considère à présent combien la plupart de ces notions sont étrangères, ou, malgré leur importance, sont négligées par le plus grand nombre de ceux qui font emboucher un cheval, et qu'à ce défaut de précautions on ajoute les inconvéniens plus graves encore qui résultent des mouvemens indiscrets d'une main brutale ou mal assurée, il devient facile d'expliquer et de se rendre raison de ces actions désordonnées et de ces fougues impétueuses dont on voit journellement un si grand nombre de malheureuses victimes. Il faut se bien convaincre que ces désordres ont pour cause ordinaire un excès de sensibilité des barres, et que plus on aurait recours aux moyens énergiques pour les prévenir ou les réprimer, plus on serait exposé à en augmenter le danger : du reste, il n'est pas nécessaire d'être fort habile en équitation pour concevoir combien il serait chimérique de prétendre dans ce cas lutter de force contre un cheval en qui toute sensibilité est émoussée, puisqu'il est vrai que cette force, prenant son point d'appui sur le cheval lui-même, devient absolument nulle ; et si cette vérité, qui pourrait paraître à bien des gens

un paradoxe, avait besoin de démonstration, elle se trouverait dans l'assimilation de l'homme placé sur une nacelle abandonnée au courant, et sur laquelle, quelque force qu'il pût employer pour la diriger ou l'arrêter, il ne réussirait pas à la ralentir, ni la faire dévier d'une seule ligne.

Je ferai encore ici une autre observation relativement à la manière de faire usage du mors; c'est un principe assez généralement admis, ou du moins un précepte recommandé, de le faire agir en élevant les poignets : cependant il est aisé de faire concevoir, par le seul raisonnement, combien ce procédé, s'il était suivi et rigoureusement observé, serait défectueux et insuffisant pour l'objet qu'on se propose d'ordinaire en faisant agir les rênes, qui est d'arrêter ou ralentir la progression de la marche. Or, dans l'action du cheval qui va devant lui, l'impulsion de la masse a lieu de l'arrière à l'avant-main sur une ligne horizontale, et non de haut en bas : c'est donc conséquemment aussi sur la ligne horizontale, et dans un sens opposé, que doit agir l'obstacle que l'on oppose à cette impulsion, et non de bas en haut, comme il arriverait en élevant les poignets : que, si ce principe est vrai et incontestable pour les cas où le cheval aurait la tête con-

venablement placée, c'est-à-dire donnant dans la main, à combien plus forte raison ne l'est-il pas dans les cas où le cheval porterait plus ou moins au vent? chose d'ailleurs assez commune dans les chevaux mal gouvernés.

Au résumé, et ce qu'on peut inférer de ces diverses observations, c'est que, pour celui qui monte bien, comme pour celui qui monte mal à cheval, le mors qui, par sa conformation, est le moins susceptible d'offenser les parties délicates sur lesquelles il pose, est le plus convenable; que c'est de la main qui le dirige qu'il reçoit son plus ou moins haut degré d'influence; que, plus on peut s'abstenir d'en faire usage, moins on est exposé à y trouver son cheval rebelle : et malheur surtout au cavalier qui fonderait sa sécurité sur l'intensité de son mors.

Le simple bridon ou filet employé par une main exercée peut, à quelques modifications près, avoir sur les actions du cheval la même influence et obtenir les mêmes résultats que le mors de bride le plus ingénieusement combiné, sans en avoir les inconvéniens; et, sous ce rapport, il serait à souhaiter que dans le cours d'une instruction méthodique, on le fît plus souvent entrer en concurrence avec la bride.

Les jambes armées de l'éperon sont, après le mors, ce que le cheval a le plus à redouter de l'incapacité du cavalier. Il serait sans doute chimérique de prétendre fixer d'une manière précise et absolue l'étendue et les limites de leur influence : les cas où leur usage devient nécessaire, inutile ou nuisible, peuvent, dans le cours de la pratique, se succéder avec une telle rapidité; elles sont susceptibles d'opérer si diversement à raison des circonstances où elles sont employées, et surtout relativement à la nature des divers sujets, qu'il y aurait inconséquence à vouloir généraliser les cas où l'on doit recourir à leur ministère ou s'en abstenir : cependant une considération qui, sans être présentée ici comme règle absolue et sans restriction, peut pourtant, jusqu'à un certain point, servir de guide à cet égard; c'est que, dans les circonstances où le cheval est livré à ses allures franches et naturelles, telles que celles qui ont ordinairement lieu en promenade, en route, à la chasse, dans les évolutions militaires, etc., et s'y maintient, les jambes alors doivent rester passives, d'après ce principe qu'en équitation, comme en toutes les opérations qui peuvent se régler d'après des lois mécaniques, le mieux est de n'employer jamais que les moyens prescrits par le

besoin, attendu que le superflu y est presque toujours nuisible.

Dans les cas, au contraire, où le cheval se trouverait soumis à quelques-unes de ces allures artificielles, airs de manége ou autres opérations dans lesquelles sa liberté se trouverait entravée, les jambes doivent alors agir avec plus ou moins d'activité, plus ou moins d'énergie, mais jamais inconsidérément, et toujours dans une proportion graduée sur le besoin. Ainsi, lorsque le cheval se montre insensible ou rebelle au premier degré de pression, ce doit être, en quelque sorte, comme correction que le cavalier doit recourir à un degré plus énergique et arriver successivement jusqu'à l'éperon, qui sera employé toujours comme châtiment, et jamais comme aide.

Il est aisé de concevoir aussi qu'elles ne peuvent exercer quelque influence sur les actions du cheval que par suite de l'éducation, et qu'autant que, dans des circonstances judicieusement choisies, elles auraient été secondées de quelques moyens coercitifs, tels que la gaule, la chambrière, ou l'éperon.

Au reste, cette théorie sur l'usage et l'abus des jambes employées comme stimulans, applicable à tous ceux qui font un usage habi-

tuel de cet exercice, et aspirent à en faire un passe-temps agréable, est principalement relative à une instruction militaire où il serait à souhaiter que l'on exerçât le cavalier à en user très-sobrement, avec d'autant plus de raison, que les chevaux en troupe pèchent communément par trop d'action, et que, d'ailleurs, il est rarement en situation de pouvoir à son gré en régler les effets.

La selle n'exerce par elle-même aucune action sur le cheval; elle peut cependant, dans certains cas, influer d'une manière défavorable sur ses mouvemens. Il ne suffit pas qu'elle soit bien confectionnée et de bon aloi, comme marchandise. Il faut encore que ses perfections coïncident et soient en parfait rapport avec sa conformation. Il se pourrait qu'elle réunît toutes les qualités requises pour un sujet, et se trouvât très-défectueuse pour un autre. Elle serait reconnue vicieuse dans le cas où la sommité de l'arcade se trouverait en contact avec le garot. Elle le serait également dans celui où les pointes des arçons seraient assez serrées pour gêner le mouvement des épaules, ou assez écartées pour qu'elle eût son appui sur l'épine du dos. Sa forme et ses dimensions doivent être telles, qu'étant placée convenablement, elle pose et adhère au dos

du cheval par le plus de points possibles ; car alors la charge du cavalier se trouvant répartie sur une plus grande superficie, affectera d'autant moins chaque partie en particulier.

Au risque de me trouver encore ici en opposition avec les zélateurs de la mode et les idées reçues, j'observerai que de toutes les espèces de selles en usage, celle connue sous la dénomination de selle anglaise me paraît la plus défectueuse et la moins appropriée à l'exercice de l'équitation, du moins lorsque l'on considère cet exercice sous le rapport d'un talent. Sa forme et la matière dure et lisse dont elle est recouverte, en plaçant l'assiette du cavalier sur une surface sans élasticité, et de sa nature très-glissante, rend nécessairement la tenue difficile : d'ailleurs, un autre de ses désavantages est qu'au moyen de ses quartiers également très-durs et prolongés, elle s'oppose incontestablement à ce que le cheval puisse sentir la pression graduée des aides. A la vérité, ces considérations peuvent paraître de peu d'importance au grand nombre de ceux qui font usage de ces sortes de selles, et à qui de fortes rênes et de bonnes étrivières semblent de suffisantes garanties pour se maintenir sur leurs chevaux, et que des éperons bien tranchans dispensent de recourir à ces

petites ressources qu'ils pourraient retirer de l'usage combiné et progressif des aides (1).

Le caveçon est aussi au nombre des instrumens qui peuvent être employés avec succès en équitation ; il pourrait même en beaucoup de cas suppléer la bride, puisque comme elle, il a la propriété de faire impression sur le cheval, par le sentiment de la douleur. Mais il suffit qu'on n'ait point l'habitude de s'en servir, et de l'employer sous ce rapport, pour que je m'abstienne d'indiquer les moyens de s'en servir. Je me borne donc à le considérer dans celui de ses attributs qui le peuvent rendre d'un utile secours lorsqu'il est judicieusement employé. La plupart de ceux qui en font usage semblent en méconnaître la véritable destination en le considérant uniquement comme un instrument de correction ; il est bien vrai toutefois qu'il est, de tous ceux employés en équitation, celui qui est susceptible d'opérer avec le plus haut degré d'énergie, et c'est aussi pour cela qu'il devient si fréquemment une provocation à la révolte. Manié par une main habile, et secondé de la chambrière, ils peuvent exercer sur le cheval la même influence,

(1) Certes, MM. les Anglais ne se doutaient guère, il y a quarante ans, qu'ils dussent un jour nous servir de modèles en fait d'équitation.

et obtenir, à très-peu de chose près, les mêmes résultats que le cavalier expérimenté obtient du concours combiné de la main et des jambes; mais on sent que pour cela il faut que leurs actions respectives émanent de la même volonté, ce qui ne saurait avoir lieu dans les cas très-ordinaires où l'on voit un aide diriger la longe, tandis que soi-même on se réserverait de faire agir la chambrière, ou, *vice versâ*, ce qui pourrait s'assimiler à la circonstance où deux cavaliers placés sur le même cheval, l'un se chargerait des opérations de la main, et l'autre de celles des jambes, et dont on peut préjuger les résultats.

Les saccades si familières au grand nombre de ceux qui font usage du caveçon, suffiraient seules pour le transformer en un instrument de torture, et exaspérer le sujet le mieux disposé à la soumission; on le conçoit, quand on considère que le plus léger mouvement de main sec, donné à contre-temps et à contre-sens, a un effet extrêmement énergique, lorsqu'il arrive au cheval à l'autre extrémité de la longe. Ce sont là de ces observations qui ne devraient pas avoir besoin d'être étayées de l'autorité du talent. Le simple bon sens devrait suffire, ce me semble, pour faire sentir l'abus de ces pratiques : cependant l'empire de la routine est

tel, que l'on voit journellement ceux mêmes qui par devoir seraient appelés à les discréditer, être les premiers à les accréditer par leurs préceptes et par leur exemple. Aussi faut-il peu s'étonner de voir des chevaux éduqués et gouvernés de la sorte, devenir de véritables rosses, quand on n'a pu réussir à en faire des chevaux rétifs.

Indiquer en quoi et comment la manière de faire usage du caveçon peut être vicieuse, c'est presque enseigner la méthode de s'en bien servir. Toutefois les théories les plus scientifiques ne sauraient ici suppléer l'expérience, et c'est un des cas où quelques leçons pratiques soigneusement données seraient plus efficaces, et en enseigneraient plus que des volumes de préceptes et de raisonnement.

Il serait bon aussi de mettre les piliers au nombre des expédiens que l'on pourrait parfois employer avec succès en équitation, comme moyens propres à préparer le cheval au travail, le soumettre à la sujétion, et rectifier en lui certaines imperfections ou mauvaises habitudes que lui auraient fait contracter une éducation mal dirigée; mais il est si dangereux, et en même temps si aisé d'en faire abus, que, malgré les grands avantages qu'en peut reti-

rer l'art, je crois beaucoup plus prudent de s'abstenir d'en faire usage.

La gaule (aujourd'hui cravache), et la chambrière sont d'un très-utile secours en équitation, tout à la fois comme moyens de donner au cheval la connaissance des aides, et peuvant servir elles-mêmes comme telles; elles peuvent aussi être employées comme moyens coercitifs. Mais dans ces divers cas, il faut en user sobrement et avec circonspection, afin de leur conserver leur influence.

Je n'aurais jamais pensé devoir faire ici mention de cette espèce de fouet connu sous la dénomination de *Dia*, comme faisant partie des instrumens employés en équitation, et je le croyais exclusivement réservé à l'usage des charretiers ou maquignons. Cependant, comme il semble qu'il est devenu de mode aujourd'hui d'en faire usage dans nos manéges, en remplacement de la chambrière, qui, à la vérité, n'a pas, à beaucoup près, des effets aussi énergiques, il devient nécessaire d'en signaler au moins les inconvéniens et l'abus. Il est manifeste qu'il opère et ne peut opérer qu'au moyen d'une action brusque, et qui parvient au cheval à l'improviste, et produit sur lui l'effet du coup d'éperon qui ne serait précédé d'aucune

action graduée des aides. Or, je laisse à juger l'effet qu'il peut et doit produire sur un cheval vif et sensible. C'est encore là un de ces expédiens qui concourent à augmenter le nombre des chevaux farouches, fougueux et rétifs, et qu'on condamne à la réforme, parce qu'on ne peut, en effet, parvenir à les dompter en procédant de la sorte.

Dénomination des divers objets dont se composent le harnachement et l'équipement du cheval.

BRIDE.

Garniture de la bride.

La têtière.
Le frontal.
Les montans.
La sougorge.
La muserole.
Les porte-mors.
Les boucles.
Les rênes.
Le bouton des rênes.
Les passans.

MORS.

Le canon.
Les branches.
Les fonceaux.

SELLE.

Selle proprement dite.

L'arcade.
Le pommeau.
Les pointes.
Les mamelles.
Les bandes.
Le troussequin.
Le siége.
Les battes.
Les quartiers.

GARNITURE DE LA SELLE.

Les panneaux.
Les contre-sanglons.
Les sangles.

MORS.	GARNITURE DE LA SELLE.
Les bossettes.	Les crampons.
L'œil de banquet.	Les étrivières.
L'*S*.	Les étriers
Le crochet.	Le poitrail.
La gourmette.	Les fontes
La chaînette.	La croupière.
Les gargouilles.	Le culeron.
Les tourets.	La housse.
	Les chaperons.
	Les porte-étriers.

EXPLICATION

De certains termes et expressions conventionnelles admis dans les manéges et écoles de cavalerie.

Le mot *manége* s'emploie sous deux acceptions différentes. Il désigne l'enceinte close destinée aux exercices de l'équitation; il s'applique aussi au genre d'exercice auquel on soumet le cheval.

Piste est la ligne sur laquelle se meut le cheval. On dit qu'il va de *deux pistes*, lorsque les hanches ne parcourent pas la même ligne que les épaules.

Main droite ou *gauche*, de *dehors* ou de *dedans*, s'entend du côté où tourne le cheval

lorsqu'il marche sur la ligne circulaire; et aussi du pied sur lequel il galope lorsqu'il est sur la ligne droite.

Aides. Sous cette dénomination sont compris les divers moyens dont se sert le cavalier pour faire mouvoir, gouverner et exciter son cheval.

Changement de main se dit proprement de l'action du cheval qui, dans le manége, va diagonalement d'une des grandes faces à l'autre pour marcher dans un sens opposé. Ailleurs que dans le manége, il désigne l'action de changer de pied en galopant.

Chevaler, chevaucher, c'est croiser une jambe sur l'autre, c'est-à-dire marcher plus ou moins par des pas de côté.

Fermer, tenir des hanches, c'est l'action par laquelle le cheval, en changeant de main, se trouverait assujetti à aller par des pas de côté, en gagnant toujours du terrain en avant. C'est un des cas où il *chevauche*.

Airs se dit des diverses allures artificielles auxquelles l'art soumet le cheval; l'expression serait improprement appliquée pour désigner les fausses ou vicieuses allures connues sous les dénominations d'*amble*, *entrepas*, *traquenard*, *aubin*, etc.

Passage est une de ces allures artificielles ,

désignées par *airs bas*, et qui est aussi propre à faire briller les qualités du cheval que le talent du cavalier; elle consiste dans un trot soutenu, raccourci et cadencé. Le défaut de talent peut faire dégénérer cette brillante et agréable allure en une espèce de tâtonnement qui est une des plus défectueuses qu'on puisse laisser prendre à un cheval.

Piaffer, c'est la même combinaison de mouvemens et la même cadence que le passage, avec la seule différence que celle-ci s'exécute en place. Il dégénère souvent en trépignement, qui est l'action désordonnée d'un cheval contrarié dans son ardeur et excité sans méthode inconsidérément.

Saut de pie est un mouvement brusque que fait le cheval en élevant son avant-main, qu'il accompagne d'ordinaire d'un coup de tête. C'est le propre d'un cheval trop tenu, et qui cherche à se soustraire à cette sujétion.

Tride est le propre d'un cheval dont les mouvemens sont lians et élastiques.

Uni se dit d'un cheval qui galope régulièrement. Il est *désuni* lorsque l'ordre dans lequel les percussions doivent s'exécuter se trouve interverti. Ainsi il peut être désuni de chaque pied relativement aux trois autres. Il est *faux* lorsque devant galoper à *droite* ou

sur le *pied droit*, il galope à *gauche* ou sur le *pied gauche*, et *vice versâ*.

Hanches en dehors suppose un cheval marchant sur la ligne circulaire, et dont les hanches décrivent un plus grand cercle que les épaules. L'action contraire se nomme *volte*.

Tête ou *croupe au mur*, *fuir les talons*, *épaules en dedans*, etc., n'est autre chose, pour le cheval, que de marcher plus ou moins directement par des pas de côté, sans se porter en avant.

Se cabrer, *faire des pointes*, *des hauts le corps*, sont des actions du cheval dans lesquelles il s'élève inconsidérément du devant.

Ruer, *ruade*, sont les actions dans lesquelles le cheval, en élevant sa croupe, élance vigoureusement ses deux pieds en arrière : l'une et l'autre de ces actions sont vicieuses; on ne saurait user de trop de précautions pour en prévenir l'habitude ou pour l'en corriger.

Se traverser se dit du cheval qui, pour se soustraire à la gêne de se mettre sur les hanches, les porte d'un côté ou d'autre. C'est ce qui arrive lorsqu'on cherche à le rassembler outre mesure; c'est aussi ce qui donne lieu aux *sauts de pie*.

Donner dans la main, *goûter* ou *mâcher son mors*, *se ramener*, *être placé*, expriment les

diverses actions du cheval dans lesquelles, cédant à la douce impression du mors, il n'oppose aucune résistance aux mouvemens de la main.

Tendre le nez, *porter au vent*, *tirer*, *peser*, *battre à la main*, *faire les forces*, *s'armer*, *prendre le mors aux dents*, etc., sont des expressions employées pour désigner les divers moyens dont se sert le cheval pour essayer de se soustraire à l'impression pénible et douloureuse du mors. C'est toujours le résultat d'une main dure.

Rendre la main, c'est laisser plus de jeu aux rênes, conséquemment au mors.

Mis, se dit d'un cheval méthodiquement et parfaitement dressé.

Demi-arrêt. Expression vide de sens, quoique très-généralement employée. Elle ne peut exprimer autre chose que de faire sentir l'effet du mors de manière à ne pas contraindre le cheval à s'arrêter. Or, suivant le degré de sensibilité de l'animal et l'intensité de l'instrument, ce qui pourrait n'être, pour certains chevaux et dans certaines circonstances, qu'un demi-arrêt, pourrait se trouver dans d'autres un *arrêt* très-prononcé.

Galopade, *pesade*, *balotade*, *croupade*, *courbette*, *terre-à-terre*, *mézaire*, *cabriole*, etc.

désignent différentes nuances de sauts auxquels il est bien moins utile qu'il n'est dangereux d'exercer un cheval; je dis même qu'ils sont aussi étrangers à l'art que les mots qui les expriment le sont à la langue. Ils furent de tout temps de pures jongleries; et, loin d'être de sûrs indices du talent, ils sont à la science équestre ce que le grotesque en tout genre est à la belle nature.

Il est sans doute encore une multitude d'expressions banales, la plupart insignifiantes, dont on fait usage dans nos manéges, et qui concourent à rendre les leçons inintelligibles; et si je les notais ici, ce serait bien moins pour en expliquer la signification que pour en proscrire l'emploi. Notre langue est assez fertile en expressions significatives pour dispenser de recourir à des termes barbares, et qui n'appartiennent plus à aucune.

SECONDE PARTIE.

En exposant, dans la première partie de ce Cours, les élémens généraux de la science équestre, et en les étayant, autant que possible, de tout ce que j'ai cru devoir leur donner un plus haut degré d'autorité, j'ai eu pour objet de préparer l'élève, par ces notions préliminaires, à recevoir subséquemment la leçon pratique avec plus de fruit; et je me persuade que ce mode de procéder à l'instruction peut concourir efficacement à accélérer la marche des progrès, surtout si, comme je le suppose, l'instructeur lui-même, imbu de ces principes élémentaires et très-familiarisé avec eux, sait les rappeler à propos et saisir ou faire naître les circonstances favorables d'en faire la juste application.

Série de Leçons susceptibles de s'adapter à l'instruction des troupes à cheval.

PREMIÈRE LEÇON.

Cette première leçon, qui ne peut avoir pour objet que les dispositions préparatoires

pour monter à cheval, et d'établir la posture du cavalier, me paraît peu susceptible d'observations, surtout dans un cours d'instruction militaire, où les règlemens à cet égard y sont absolus; chercher à y introduire des modifications ou des changemens, et prétendre faire mieux qu'elle ne le prescrit, ne serait pas se mettre en harmonie, mais au contraire en conflit avec les ordonnances. Le mieux est donc ici de s'astreindre au texte littéral. Les seuls commentaires dont ils me paraissent susceptibles, consistent à faire sentir au cavalier que cette posture, d'ailleurs parfaitement conforme aux principes élémentaires, est non-seulement essentiellement bonne, mais qu'elle est même la meilleure et la seule convenable à un homme de guerre comme à tout autre. Ils y trouvent tout à la fois l'aisance et la solidité. Ainsi, toute l'étude de l'élève doit tendre à la maintenir le mieux possible dans les diverses allures du cheval : le moyen le plus propre à la conserver dans sa rectitude est de se mettre toujours parfaitement à l'aise sur son cheval; la moindre gêne, ou contraction, qu'il éprouverait dans quelques-unes des parties de son corps, serait pour lui un indice qu'il aurait quelque chose à y rectifier.

Cette observation a surtout pour objet de

discréditer et faire sentir le vice de ces doctrines et de ces pratiques qui, faisant supposer que la perfection se trouve dans les extrêmes, engagerait à forcer de moyens pour l'atteindre. Tels seraient ces préceptes de renverser ou de ployer le bas du rein, en vue de lui donner plus de souplesse, d'étendre ou de tourner les cuisses outre mesure, de les serrer fortement pour mieux assurer leur immobilité, de tenir les jambes ployées et plaquées au ventre du cheval pour les empêcher de ballotter, etc. etc. Je dis que ces doctrines seraient de véritables hérésies en équitation, et d'autant moins admissibles, surtout dans une instruction destinée à former des militaires, que pour ceux-ci, qui sont souvent exposés à faire de longues stations sur leurs chevaux, ce serait pour eux une sorte de torture, s'ils étaient condamnés à s'y maintenir dans une attitude contrainte; et ce serait se montrer aussi étranger à la science équestre qu'aux exercices militaires, d'admettre de telles doctrines.

J'observe en outre, à l'égard de cette première leçon, qu'il y aurait abus et inconséquence à astreindre, dès le début, à la même rectitude dans la posture indistinctement et simultanément les divers sujets, puisqu'il est

vrai que toutes les conformations ne s'y prêtent pas avec une égale facilité; et c'est ici à la sagacité de l'instructeur à discerner dans chacun son degré d'aptitude relative pour y conformer son exigence, sauf à devenir progressivement plus difficile au fur et à mesure que ses facultés lui permettraient de faire mieux.

DEUXIÈME LEÇON.

Cette deuxième leçon, qui, en réalité, peut être considérée comme la première d'équitation proprement dite, a pour objet d'enseigner les moyens méthodiques, de mouvoir son cheval à volonté. Je suppose donc l'élève placé de la manière convenable, et cherchant les moyens qu'il doit employer pour porter son cheval en avant. Il est ici une observation préalable, qui doit être considérée, sinon comme un principe constant et sans restriction, du moins comme une circonstance qui a lieu très-communément; c'est qu'il est très-ordinaire de voir le cheval disposé à se porter en avant sur toute espèce de provocation. L'élève peut donc déjà retirer un grand avantage de cette disposition, puisqu'il lui suffit alors de n'opposer aucun obstacle à son penchant. Ainsi, il a à son choix une multi-

tude de moyens qui, bien qu'étrangers aux élémens, n'en restent pas moins à sa disposition toutes les fois qu'ils peuvent remplir l'objet sans déroger aux principes. Ceux qui rentrent dans le cercle des procédés méthodiques, et qui sont indiqués par les règlemens militaires, consistent à « rassembler son che-
» val, en soutenant les poignets et approchant
» les jambes, mollir ensuite les poignets, con-
» tinuant d'avoir les jambes près jusqu'à ce que
» le cheval ait obéi; replaçant la main et les
» jambes dès que l'objet est rempli. » Voilà le principe, il s'agit d'en faire l'application.

Il faut d'abord observer que l'expression de *rassembler son cheval* ne peut point être prise ici dans son sens absolu, et telle qu'elle se conçoit en style de manége : car, pour peu qu'on ait d'usage pratique de cet exercice, on sent combien il serait peu judicieux de prescrire et d'exiger d'un débutant un procédé que peu de cavaliers, déjà même très-exercés, sont susceptibles d'exécuter d'une manière convenable : mais *rassembler son cheval* doit être ici conçu en ce sens, que c'est pour lui une sorte d'avertissement qui équivaut à celui du *garde à vous* employé pour captiver l'attention du cavalier. Ainsi, ce précepte de faire agir en même temps la main et les jambes, qui ont,

dans les cas ordinaires, une destination diamétralement opposée, est nécessairement conditionnel, et doit être employé avec discernement et simplement comme moyen que le cheval ne soit point surpris.

On a déjà expliqué ce que l'on doit entendre par l'expression de *soutenir les poignets*, et l'abus qui résulterait de la prendre dans son sens littéral : on pourrait en dire autant de l'expression de *fermer les jambes*, qui, dans ce cas, est recommandé, et qui a, d'ailleurs, un sens tellement vague, qu'il est susceptible de diverses interprétations. Il est des cas où il doit s'entendre de serrer la jambe contre le ventre du cheval, d'autres où elle exprime seulement l'action de ployer le genou de manière à ce qu'elle se fasse sentir un peu plus ou un peu moins en arrière de sa situation naturelle. Au reste, ce n'est pas ici le lieu d'insister sur cette distinction, car je suppose cette première leçon donnée et reçue sur un cheval disposé à l'obéissance, nonobstant les procédés employés pour l'obtenir. Cependant ces observations ne sont pas à négliger dans une instruction méthodique.

Le précepte de mollir les poignets et de replacer la main et les jambes dès que le cheval a obéi, n'a pas besoin de commentaire, puis-

qu'il est évident que c'est la meilleure manière de faire comprendre au cheval qu'il a satisfait à ce qu'on lui demandait, et que c'est en outre un moyen de leur conserver leur influence dans les divers cas où elles sont destinées à agir.

C'est dans ces premières leçons qu'il importe de rappeler à l'élève et de l'exercer à mettre en pratique cette théorie exposée dans les élémens généraux, qui assujettit la partie supérieure à un perpétuel mouvement pour maintenir son équilibre, et de lui faire concevoir combien serait vicieuse une posture qui astreindrait la partie basse du rein à une contraction quelconque.

Dans cette leçon entremêlée de pas et de trot, il se présente une foule de circonstances de préparer l'élève à faire un usage raisonné de ses aides. Conformément aux préceptes de l'ordonnance, elles doivent *opérer graduellement et suivant la sensibilité du cheval:* mais il faut ici se garder de confondre la graduation avec le tâtonnement. Toutes les opérations qui ont pour objet d'influencer directement les actions du cheval, doivent être exécutées avec franchise, quoique sans brusquerie; et ceci s'applique aux opérations de la main, comme à celles des jambes. On

doit lui faire observer aussi que la fonction de ces deux agens ayant un objet diamétralement opposé, leurs actions respectives doivent être combinées de manière à ne pas se contrarier et s'entre-nuire ; ce qui pourrait avoir lieu s'ils agissoient ensemble et avec un égal degré d'énergie : et ceci est une sorte de préparation, et une manière de lui faire pressentir à l'avance, ce qui constitue l'accord qui doit s'établir entre ces deux agens qui, dans les leçons subséquentes, deviendront l'objet de quelques explications particulières (1).

TROISIÈME LEÇON.

Il ne peut guère être encore question dans cette leçon que d'expliquer à l'élève quelques principes généraux, au moyen desquels il puisse, à son gré, diriger son cheval par le concours de ses rênes et de ses jambes. Dans la leçon précédente, on lui a enseigné la ma-

(1) Il est bien évident que ces diverses explications ne peuvent tenir lieu de leçons, et qu'elles font seulement partie secondaire et accessoire de la véritable, qui consiste à beaucoup s'exercer pour prendre et conserver son aplomb, sans trop s'occuper de conduire plus ou moins bien son cheval. Or cet aplomb ne s'acquiert pas en commentaires de phrases, mais seulement par la pratique.

nière de les faire agir : dans celle-ci on va lui expliquer les divers effets quelles doivent produire, et quelles sont les circonstances où elles doivent être employées.

Certes, je ne pense pas qu'on puisse mettre au nombre des difficultés, et se croire obligé de recourir aux ressources de l'art pour diriger son cheval dans un sens plutôt que dans un autre, puisqu'il est vrai que l'individu le moins exercé dans la pratique de cet exercice, y parvient presque machinalement, ou du moins sans se trop rendre raison des procédés qu'il emploie. Cependant ici, comme en beaucoup d'autres choses, les procédés méthodiques semblent préférables, et sont soumis à des règles. Dans ce cas-ci, l'ordonnance qui nous sert toujours de guide, prescrit : « d'ouvrir la rêne et de fermer la jambe du » côté où l'on veut que tourne le cheval ; » l'effet de l'une est de déterminer les épaules, » et celui de l'autre est de mettre les hanches » dans la nouvelle direction. » Cette manière de procéder, est si simple et si naturelle, qu'elle n'a pas besoin de commentaire. Cependant ceci suppose le cheval en bridon, et le mouvement s'exécutant en place : car dans le cas contraire, c'est-à-dire lorsqu'il a lieu en marchant, les procédés se trouvent soumis à

quelques modifications dont il sera fait mention ailleurs. Ici, en indiquant la manière de procéder, il est à propos de faire connaître en même temps les obstacles qui pourraient s'opposer à l'exécution. C'en serait un, par exemple, si, en ouvrant ou tirant la rêne droite pour tourner à droite, on négligeait de mollir proportionnellement le poignet gauche; car il est évident que cette rêne gauche se tendrait alors en proportion de ce que le bout du nez se porterait à droite. De même, si en fermant la jambe on ne s'observait pas pour que celle opposée restât absolument sans effet, il en pourrait résulter que le cheval se sentant comprimé par l'une et l'autre, ne fît ce que naturellement il doit faire en pareil cas, c'est-à-dire ne se portât devant lui au lieu de tourner.

Le même inconvénient aurait lieu, ou du moins serait une occasion de résistance, si dans le mouvement le poids du corps ne coïncidoit pas avec les opérations de la main et de la jambe; à plus forte raison s'il inclinait en sens contraire, et ceci se conçoit facilement, lorsqu'on considère qu'en mécanique un poids équivaut à une force, et qu'une force qui agit sur un corps en un sens, neutralise ou est neutralisée par une égale force qui

agirait dans un sens opposé, et que la masse obéit enfin à la puissance qui prédomine. Or, c'est incontestablement ce poids du corps qui est susceptible d'exercer la plus puissante influence, puisqu'il opère le plus directement sur le centre de gravité; cette observation est d'une haute importance en équitation, et s'applique à toutes les opérations qui exigent le concours de plusieurs moyens.

Il se rencontre dans l'usage habituel de cet exercice, un si grand nombre de circonstances auxquelles cette observation est applicable, qu'il est extrêmement important de s'en bien pénétrer. Indépendamment de ce qu'elle peut servir en théorie à résoudre une multitude de questions qui, comme on le voit journellement, fournissent matière inépuisable à controverse, en en faisant la base fondamentale de ses opérations, le cavalier prévient ces sortes de résistances qui l'obligent si fréquemment à recourir à la voie du châtiment, pour obtenir, à grand'peine, de son cheval, une obéissance qui ne lui coûterait aucun effort, s'il n'y trouvait aucun obstacle. Il faut enfin se bien convaincre que c'est de l'accord entre ses divers procédés et de la rectitude de son aplomb, que l'on doit attendre tous ses succès en équitation.

C'est principalement dans la marche circulaire que l'élève peut puiser les premiers élémens qui le mettent à même de diriger son cheval à volonté; mais elle donne lieu elle-même à quelques observations qui trouvent convenablement leur place dans cette leçon.

Pour peu que l'on soit imbu des propriétés du mouvement circulaire, ou qu'on ait seulement observé ses effets, on doit connaître la double influence qu'il exerce sur les corps qui y sont soumis, dont l'une tend à les éloigner, et l'autre à les attirer sans cesse vers le centre : elles opèrent sur le cheval qui va en cercle, l'effet de l'assujettir, pour conserver son plus parfait aplomb, à prendre une situation inclinée, et qui le devient d'autant plus, que son allure est plus accélérée : l'explication de ce phénomène n'est pas du ressort de ces élémens; il suffit de s'en bien pénétrer, comme d'un effet nécessaire et incontestable.

La condition imposée au cavalier, de se trouver en toute circonstance placé sur son cheval, de manière à ce que la direction de son centre de gravité se trouve toujours dans une même ligne droite avec celui du cheval, détermine dans ce cas-ci le degré d'inclinaison que doit avoir le corps pour que leurs

mouvemens respectifs se trouvent constamment en parfaite harmonie.

Ce serait donc abusivement, et se montrer en opposition avec les lois fondamentales de l'équitation et de la mécanique, que de prescrire à l'élève de prendre une situation verticale, lorsque son cheval se trouve obligé d'en prendre une inclinée ; et c'est ce système prédominant qui rend l'exercice du cercle aussi pénible au cheval que difficile pour le cavalier.

Que si ce principe est vrai pour le cercle, il l'est également, et par la même raison, pour tous les cas où le cavalier voudrait détourner le cheval de la ligne droite, puisqu'en réalité ce n'est autre chose que de lui faire parcourir une plus ou moins grande portion de cercle ; et c'est ainsi qu'un seul principe bien posé et bien conçu, supplée cette multitude de procédés compliqués, dont le peu de succès accuse l'insuffisance, et ne sont, le plus souvent qu'un moyen de trouver ou rendre le cheval rebelle.

Bien que ce ne soit pas encore dans cette leçon qu'on puisse indiquer à l'élève la manière de faire emploi des moyens correctifs, et contraindre le cheval à la soumission, il peut cependant se trouver des à-propos pour lui

présenter à cet égard quelques observations.

Quoiqu'antérieurement il ait été établi en thèse générale, que l'équitation ayant à s'exercer sur le physique du cheval, c'était principalement dans la mécanique que le cavalier devait puiser ses moyens de domination; cette doctrine n'est cependant pas tellement exclusive, qu'elle n'admette, dans certains cas, des modifications. Il peut en effet se rencontrer certains sujets qui, doués d'une constitution nerveuse plus ou moins susceptible, et à qui de mauvais traitemens en bas âge auraient aigri le caractère; j'admets même que la nature en ait constitués de farouches et quinteux par essence, et pour qui tout deviendrait une occasion de révolte : ici, sans doute, les seules ressources de l'art pourraient se trouver impuissantes. Il en est d'autres encore qui, par suite d'une éducation originairement mal dirigée, auraient contracté des habitudes vicieuses et tellement invétérées, qu'ils pourraient mettre en défaut le talent le plus consommé; cependant dans ces cas même, nul motif de déroger aux principes : je dis au contraire qu'ils serviraient merveilleusement à seconder les divers expédiens que l'intelligence pourrait suggérer pour en triompher; mais

j'ajoute que l'art réprouve et exclut de ces expédiens tous ceux qui, rigoureux en eux-mêmes, et infligés avec brutalité, rendraient le succès incertain, et en compromettant la sûreté de l'homme, pourraient hâter la ruine du cheval. Les moyens les plus efficaces pour vaincre et corriger ces mauvais penchans, et ramener le cheval à la confiance et à la soumission, seraient incontestablement la douceur et la patience; que si cependant le cavalier aspirait à un triomphe plus prompt et en apparence plus flatteur pour son amour-propre, il doit du moins, avant de hasarder les grands moyens de répression, bien connaître la portée de ces moyens, et ne rien tenter qu'avec la certitude de ne pas échouer; car le moindre inconvénient qui pût résulter de son peu de succès, serait de confirmer le cheval dans sa rébellion.

Cette leçon peut encore donner lieu à une autre observation : c'est un des systèmes les plus accrédités en équitation, et qui peut faire d'autant plus de prosélytes qu'il se présente d'abord sous quelques apparences spécieuses, d'admettre en principe que c'est la main du cavalier qui a le département de l'avant-main du cheval, tandis que les jambes resteraient chargées du gouvernement de l'arrière-main ;

proposition évidemment erronée, et contre laquelle il semblerait puéril de recourir aux ressources du raisonnement pour en faire concevoir la futilité. En effet, s'il en était ainsi, il devrait en résulter qu'on ne verrait jamais que les chevaux, conduits par des cavaliers très-experts, mettre de l'ensemble et de l'harmonie dans leurs mouvemens : et que deviendraient alors les malheureux chevaux en liberté, qui ne sauraient sans doute où placer leurs hanches, et marcheraient sans cesse à tâtons?.... Il est pourtant de fait que ce sont eux que l'on voit marcher avec le plus de régularité, ne jamais se traverser, et placer toujours leurs hanches sur la même ligne que parcourent les épaules. Cette nouvelle observation fait concevoir et confirme ce qui a été dit précédemment, que le plus communément, pour faire changer de direction à son cheval, non-seulement le concours de la jambe devient superflu, mais pourrait même être nuisible en le contraignant à se mettre de travers. Ainsi, le précepte est purement conditionnel, et il y aurait abus à le prendre à la lettre.

On ne saurait trop, je le répète, prémunir le commençant contre ces sortes d'idées décevantes, qui communément n'ont d'autre objet que de faire prestige aux yeux de l'inexpé-

rience, et qui cependant en se propageant, portent plus de préjudice à l'art, et sont un bien plus grand obstacle aux progrès en équitation que ne le pourrait être la plus absolue ignorance.

QUATRIÈME LEÇON.

Quoique dans le cours des leçons précédentes, en exerçant l'élève à soutenir les épreuves d'une allure allongée, on ait pu, on ait dû même lui laisser parfois la liberté de s'essayer à celle du galop, c'est dans celle-ci que l'on va principalement s'occuper des moyens de la lui rendre familière.

Pour celui qui aurait déjà su mettre à profit les leçons précédentes, cette allure peut à peine être considérée comme une épreuve nouvelle, puisqu'en réalité ce n'est qu'une manière de faire marcher son cheval plus vite. On sent d'ailleurs que dans ces premiers essais il ne peut être question d'exiger du cavalier qu'il fasse galoper son cheval sur un pied plutôt que sur l'autre; mais dans le cours de la pratique, il se convaincra bientôt que le procédé, en apparence si propre à faire briller ou du moins mettre à l'épreuve le talent du cavalier, est cependant en soi une chose extrêmement facile, lorsqu'on y procède d'une manière judicieuse et conséquente.

Il ne s'agit donc d'abord que d'indiquer les moyens de faire partir le cheval au galop; et ici les procédés sont peu compliqués, puisqu'ils consistent et se bornent à fermer les jambes également. En effet, sauf quelques cas qui font exception à la règle générale, il est dans l'instinct du cheval qui se sent excité par un stimulant quelconque, de prendre l'allure du galop, de préférence à donner une extension outre mesure à celle du trot, comme de prendre celle-ci de préférence à aller à un très-grand pas. Ces allures très-allongées peuvent être classées au rang des allures artificielles.

Toutefois, il est ici un écueil contre lequel on ne saurait se tenir trop en garde. Il est assez ordinaire à celui qui ne serait pas encore familiarisé à cette allure, de se faire, au moment du départ de son cheval, un point d'appui des rênes, ce qui devient un obstacle à l'effet des jambes, et rend incertains et déréglés ses premiers élans. L'inconvénient qu'ils eussent dès le début une trop grande extension, serait bien moindre que ceux qui pourraient résulter d'en arrêter l'essor; il a d'ailleurs à sa disposition les moyens de les restreindre progressivement au besoin.

Le principal objet de cette leçon doit donc être de s'attacher à ce que, dans cette succes-

sion d'élans, l'assiette éprouve le moindre ébranlement possible ; que le corps, par son extrême flexibilité dans la partie inférieure des reins, puisse se prêter aux diverses oscillations auxquelles il se trouve soumis pour se maintenir constamment dans son parfait aplomb ; que le cheval ne prenne aucun appui sur la main, et se trouve dans une situation aussi aisée que s'il était en pleine liberté.

Une fois ces divers points obtenus, le cavalier peut, dès ce moment, se considérer comme ayant déjà fait un grand pas dans la carrière, et peut y marcher désormais avec pleine sécurité ; que si cependant l'on s'exagérait la difficulté de parvenir à ce point, ce serait une preuve évidente qu'on aurait su bien peu mettre à profit les instructions précédentes : en effet, comment mettre au rang des difficultés le maintien d'une posture dont la perfection consiste à ce que chaque partie du corps se trouve dans la situation qui leur est le plus naturelle. Quant au maintien de l'aplomb, il serait également dérisoire de le considérer comme offrant de grandes difficultés ; du moins dans les circonstances ordinaires, puisqu'il est vrai que la seule partie supérieure du corps est astreinte à le conserver, et que pour établir cet aplomb et le maintenir d'une

manière en quelque sorte inébranlable, il a pour auxiliaires toutes les parties inférieures qui adhèrent au cheval. Si cependant il est de fait que c'est le maintien de ce même équilibre qui, le plus communément devient la pierre d'achoppement, il faut en conclure que c'est sans doute parce qu'on y procède par de mauvais moyens.

Ici pourrait se terminer la tâche de l'instructeur, puisqu'il est vrai que pour l'élève qui aurait su mettre à profit les leçons précédentes, à chaque pas que désormais il va faire dans la carrière, vont s'offrir à ses ressources cette multitude de moyens qui, à l'aide de quelques combinaisons, peuvent le mettre à même de gouverner et régler à volonté les mouvemens de son cheval; à peine connaît-il encore la manière la plus convenable de tenir ses rênes, qu'il pressent déjà les divers effets qu'elles doivent produire : il n'aura garde surtout d'en faire un élément de tenue pour lui, pas plus qu'un point d'appui pour son cheval; il jugera qu'étant destiné à le ralentir ou à l'arrêter, ce serait en faire un emploi à contre-sens, que de s'en servir pour augmenter son degré de vitesse; il concevra qu'elles ne doivent être habituellement, ni absolument flottantes, ni tout-à-fait tendues; dans

le premier cas il ne se trouverait pas à portée de régulariser sa marche, et dans l'autre elles le contiendrait dans un état de gêne qui nuirait à la liberté de ses mouvemens, et le rendrait bientôt insensible aux diverses opérations de la main. Lorsqu'il est dans le cas de s'en servir pour faire changer de direction à son cheval, il observera que celle du dedans étant destinée plus pàrticulièrement à lui transmettre son intention, doit, par cela même, agir d'une manière franche et prononcée, tandis que l'autre, au contraire, dont la fonction se réduit en quelque sorte à surveiller le mouvement pour en arrêter à point les progrès, son action doit être conditionnelle et subordonnée; enfin toutes deux doivent régler et modifier leur action respective de façon à se seconder sans jamais se contrarier et s'entre-nuire. Si elles ont pour objet de ralentir ou arrêter la progression de la masse, elles doivent opérer de concert et dans une proportion graduée sur le besoin, et suffisante pour obtenir l'effet; mais avec assez de ménagement pour ne pas la faire refluer sur les jarrets. S'il est enfin dans son intention de reculer, comme c'est une action à laquelle la disposition de ses membres et le jeu de ses articulations se prêtent avec moins de faci-

lité, les rênes ou la main doivent agir avec d'autant plus de circonspection que le sujet témoignerait plus de résistance, et l'on doit chercher à l'obtenir plutôt à titre de complaisance que comme un acte de soumission.

Dans les divers cas ci-dessus, les jambes peuvent avoir souvent occasion d'exercer leur ministère. Si la fonction des rênes est de restreindre les allures, celle des jambes est de leur donner un plus haut degré d'essor et d'extension : et c'est du concert qui s'établit entre leurs opérations respectives que résulte cette uniforme et régulière succession de mouvemens en quelque sorte compassés, dans lesquels le cheval se trouve entretenu, nonobstant toutes causes étrangères et fortuites qui pourraient en troubler l'harmonie : comme aussi cette facile et preste transition d'une allure à une autre, ce qui dans sa précision donne la juste mesure du talent du cavalier. J'ai dit ailleurs quels sont les principes d'après lesquels elles doivent agir pour obtenir leur plus haut degré d'influence; c'est désormais à la perspicacité de l'élève à discerner les circonstances où il est à propos ou nón de les employer, et le degré d'énergie qu'il est convenable de leur donner, ayant égard

à la sensibilité du sujet, et au degré d'impulsion qu'elles sont destinées à produire.

Un des préceptes les plus familiers à la plupart de ceux qui donnent des leçons d'équitation, et qu'on peut mettre au nombre des phrases banales qui se débitent dans nos manéges, est de prescrire de rassembler le cheval, et toujours en indiquant comme moyen de tirer les rênes et fermer les jambes; cependant celui qui sait déjà monter à cheval, sent fort bien que des procédés si diamétralement opposés pour opérer l'effet voulu, ont besoin d'être employés avec discernement, faute de quoi ils n'ont d'autres résultats que de tracasser le cheval et détraquer ses allures.

Rassembler un cheval dans l'acception que l'on donne à ce mot, en langage de manége, peut devenir un objet d'émulation pour celui qui, déjà très-exercé dans la pratique de cet exercice aspire à un haut degré de talent, pour en retirer tous les agrémens dont il est susceptible; mais il serait toujours, pour le grand nombre, une tentative sans succès; il suppose dans l'animal des qualités dont aujourd'hui peu de sujets sont doués, et exige dans le cavalier un concert dans ses opérations et une finesse de tact que le grand usage pratique de cet exercice peut seul procurer. On peut con-

duire un cheval au très-petit pas, au très-petit trot et au très-petit galop, sans qu'il soit rassemblé; exemple, le bidet de poste et autres, et je pourrais également citer la presque généralité des chevaux de manéges dont on fait consister le mérite à avoir des allures raccourcies.

J'observe à cet égard que cette pratique et ce genre d'éducation seraient extrêmement abusifs dans une instruction militaire où le mérite d'un cheval de troupe est d'avoir les allures franches et prononcées, et où le talent du cavalier consiste à les lui conserver telles: il ne s'agit donc pas, pour lui, de le rassembler, mais bien seulement de le maintenir toujours dans son parfait aplomb. Il pourra juger de la rectitude de cet aplomb : 1° lorsque dans ses allures lentes, précipitées ou allongées, il exécutera des pas égaux en temps égaux; 2° lorsque dans sa marche il ne cherchera aucun appui sur la main; 3° lorsque ses mouvemens s'exécuteront sans secousse, et que ses quatre jambes agiront d'une manière régulière; 4° enfin, lorsque ses diverses allures seront aussi légères que sa structure le comporte, et tel qu'il agirait s'il était en pleine liberté. Dans cette situation, le cavalier opérant avec méthode se trouvera à même d'in-

fluencer à volonté tous ses mouvemens. La bouche conservant toute sa sensibilité, obéira à la plus légère impression du mors : la masse toujours dans son parfait aplomb, et comme en équilibre, cèdera, sans la moindre résistance, à l'impulsion qui lui sera imprimée, et les jambes agissant ensemble, séparément ou dans une inégale proportion, influeront sur cette masse toujours en raison graduée de leur plus ou moins haut degré d'énergie (1).

Un des procédés qui en équitation semble le plus propre à exercer comme à faire ressortir le talent du cavalier, est celui au moyen duquel le cheval, suivant la volonté du cava-

---

(1) J'ai déjà prévenu que dans le cours de ces leçons, il pourrait se rencontrer quelques idées qui ne se trouveraient pas toujours parfaitement conformes avec celles reçues, ou du moins professées : je ne saurais admettre, par exemple, qu'il puisse y avoir deux manières d'enseigner ou d'apprendre à monter à cheval ; savoir : une propre à l'usage des manéges ; et l'autre, propre au militaire ou à tout autre. Ceci n'est pas une simple erreur, mais bien une véritable absurdité, qui équivaut à celle qu'il y aurait deux manières d'apprendre les mathématiques ; savoir : une propre au génie civil, et l'autre au génie militaire. Ce sont là cependant des idées qui journellement se débitent et se propagent, à la honte de l'art, et au préjudice de l'instruction.

lier, est astreint à galoper sur un pied plutôt que sur l'autre. Mais quels moyens doit-on employer pour obtenir ce dernier terme de soumission? L'on sent ici que la réponse, pour être conséquente, doit être nécessairement un peu vague : le succès de ces procédés tient à diverses combinaisons que les circonstances indiquent, prescrivent ou modifient à l'infini. D'ailleurs, l'indication d'un procédé quelconque, tel méthodique, tel expédient qu'il fût en soi, ne pouvant recevoir son application que sur un cheval supposé lui-même méthodiquement et parfaitement *mis*, par cela même se trouverait à peu près sans application, puisqu'il est vrai que des sujets de ce genre sont aujourd'hui extrêmement rares à rencontrer.

J'observe ensuite que cette espèce de soumission, lorsqu'elle n'est pas purement routinière, comme elle le devient nécessairement dans un manége, suppose au moins un cheval docile au frein, et familiarisé à l'effet et à l'obéissance aux aides : elle suppose aussi dans le cavalier, un tact assez exercé pour être à même de juger, par le branle du cheval, quel est le pied sur lequel il galope; et s'il est *uni* ou non, conditions sans lesquelles il serait perpétuellement exposé à agir inconsidéré-

ment. Il faut en outre se bien pénétrer de ce principe, que tout cheval galope indistinctement, tantôt sur un pied, tantôt sur l'autre, suivant que l'exige le soin de sa sûreté (je parle ici d'un cheval bien constitué, et qui n'aurait point contracté d'habitudes contraires). Partant de ce principe, il est évident que toutes les fois qu'on lui laissera l'option, il choisira toujours de préférence celui qui lui sera le plus commode, et qui assurera le mieux son aplomb : et dès-lors il est indubitablement sur le bon pied, tel est le cas où il circule, où il a non-seulement une propension, mais où il est presque nécessairement obligé de galoper de préférence du pied de dedans, sans quoi il serait à chaque temps obligé de chevaucher, ce qui, indépendamment de la gêne qu'il éprouverait, compromettrait sans cesse son aplomb (1).

A la vérité, reste le cas où l'on veut faire galoper le cheval sur la ligne droite, et où rien ne l'oblige à partir sur un pied plutôt que sur l'autre, puisqu'il trouve également

(1) Au reste, pour se convaincre de cette vérité, il suffit d'observer le cheval en liberté, le poulain même qui s'ébat autour de sa mère, et qu'on ne surprend jamais galoper faux.

son aisance et sa sûreté ; et où, par cette même raison, le cavalier a la liberté de l'option. Parmi les divers procédés que l'art indique ou avoue, il en est qui ne seraient qu'à la portée d'un très-petit nombre, puisqu'il suppose un tact extrêmement fin et subtil ; ce serait de saisir le moment où le cheval va lever la jambe qui doit former le premier temps de galop pour l'exciter à la porter plus précipitamment sous le centre de gravité, et par ce moyen enlever la masse et la chasser en avant. Mais ici, avec raison, on trouverait cet expédient d'un usage peu commun, et qui pourrait souvent se trouver en défaut, faute d'à-propos.

Mais il en est un autre qui exige un peu moins de talent, et que j'indique d'ailleurs avec d'autant plus de confiance, qu'il se concilie aussi parfaitement avec les principes mécaniques qui nous ont jusqu'ici servi de base; il consiste à faire dévier plus ou moins le centre de gravité, autrement dit la masse, de la ligne de l'aplomb dans laquelle je la suppose toujours, ce qui détermine et assujettit le cheval à porter promptement la jambe au secours de la masse, du côté où elle incline pour lui servir de point d'appui; et c'est ainsi qu'il part sur le pied voulu.

Mais, je le répète, l'un ou l'autre de ces procédés, ainsi que tout autre quelconque que les circonstances pourraient indiquer, ne peuvent avoir d'efficacité que par la manière judicieuse dont ils sont mis à exécution. Aussi conseillerais-je toujours de s'en remettre de préférence à l'instinct de l'animal, plutôt que de chercher à exercer l'initiative, avant du moins d'être bien sûr de ses moyens.

On voit par ces divers exposés que ce serait s'abuser que de considérer ou admettre comme principe exclusif tel ou tel procédé, par la seule raison qu'il réussit; car l'instinct ou la routine influent plus souvent encore et plus puissamment que le procédé lui-même; et que c'est bien souvent malgré ce même procédé que le cheval galope juste : ceci est un avis adressé à ceux dont l'instruction et le talent en équitation se bornerait à savoir monter des chevaux de manéges.

C'est aussi dans le cours de cette leçon du galop, et au fur et à mesure que l'élève s'en rend la pratique familière, qu'il devient facile de le prémunir contre ce préjugé assez généralement accrédité, qui ferait croire qu'il faut un très-long temps et un grand talent pour apprendre à un cheval à bien galoper; comme si la nature, à cet égard, n'était pas son meil-

leur maître. La vérité est que c'est communément les moyens et les procédés employés pour lui enseigner à mieux galoper qui font qu'il galope toujours mal; et j'appelle ici mal galoper lorsque le cavalier se trouverait sans cesse obligé de surveiller et rectifier son allure : de même que serait réputée aller fort mal une machine dont il faudrait perpétuellement diriger et règler les mouvemens.

CINQUIÈME LEÇON.

Un des objets les plus importans de la science équestre, celui de tous peut-être qui serait susceptible de donner le plus d'exercice au talent du cavalier, et dont cependant la pratique ne peut être non plus soumise à aucunes règles fixes et absolues, est tout ce qui a trait à l'éducation des jeunes chevaux. Cependant, c'est cette partie de la science qui est en général la moins cultivée, et qui d'ordinaire est confiée aux talens subalternes, ce qui fait sans doute qu'elle est si souvent vicieuse.

A bien prendre, c'est dès le bas âge, et lorsque le sujet est encore poulain, qu'il serait convenable de commencer cette éducation, du moins d'y préluder en lui rendant peu à

peu et progressivement familier le joug de la sujétion; car attendu, comme cela se pratique communément, qu'il ait déjà acquis toute sa vigueur et se soit fait une longue habitude de l'indépendance pour mettre sa soumission aux premières épreuves, c'est s'exposer à y trouver de plus grandes difficultés : j'avoue toutefois que les écueils se présentent ici en foule, et que cette espèce d'éducation précoce, pour être profitable et sans danger, aurait besoin d'être dirigée par un cavalier expérimenté, ou du moins par un praticien très-exercé; sans quoi elle pourrait devenir très-préjudiciable au sujet. Ainsi, sous ce rapport, le grand nombre de ceux qui s'adonnent à la spéculation de faire des élèves en chevaux, se défiant de leurs moyens, font sagement de s'en remettre à la nature du soin de les mener à bien ; car encore vaut-il mieux qu'ils restent long-temps brutes, que de devenir tarés ou vicieux. C'est aussi sans doute cette considération qui de tout temps a donné lieu à cette maxime presque fondamentale en équitation, qui interdit de soumettre un cheval au travail avant que ses facultés aient acquis leur entier développement; et de là dérivent cette foule d'expédiens qui sembleraient supposer toujours le cheval en état de révolte, et obli-

gerait de recourir sans cesse aux ressources de l'art pour triompher de son indocilité.

En effet, il n'est pas un seul traité d'équitation où l'on ne trouve des procédés très-méthodiques pour dresser un jeune cheval. Chaque auteur, en s'étayant de sa propre expérience, a cru pouvoir fixer d'une manière absolue les expédiens à employer dans les cas particuliers qu'il lui a plu choisir pour en faire l'application; mais si l'on considère l'extrême variété qui se rencontre dans les divers sujets et qui proviennent de causes naturelles ou accidentelles, que chacun porte en lui des dispositions physiques ou intellectuelles très-diversement modifiées; que la position et les circonstances où l'on se trouve, laisse une plus ou moins grande latitude aux moyens dont on pourrait faire usage : enfin, que ce sont le plus souvent ces mêmes circonstances que l'on ne peut maîtriser, qui déterminent presque toujours le choix de ces moyens, et facilitent ou entravent les succès; on peut regarder sinon comme absolument inutiles, au moins comme bien insuffisans, ces expédiens applicables dans des cas particuliers, et admissibles seulement dans des hypothèses choisies.

Sans doute, l'éducation d'un jeune cheval,

en lui supposant des penchans vicieux, ou seulement des dispositions ingrates, devrait être confiée de préférence à un cavalier expérimenté, puisqu'il est vrai que ces premières leçons peuvent singulièrement influer sur ses habitudes subséquentes; mais ce serait une erreur de croire que la nature les eût constitués rebelles par essence; et l'expérience nous prouve journellement qu'ils se prêtent complaisamment à la soumission lorsque toutefois notre exigence n'outrepasse pas la mesure de leurs moyens : il est également vrai qu'il porte en lui, avec le penchant à l'indépendance, des facultés tellement hors de proportion avec les nôtres, que toute l'énergie de nos forces se trouverait impuissante pour triompher de sa résistance; et que, pour y parvenir, nous serions obligés de recourir à des expédiens : le point essentiel est donc de l'y provoquer le moins possible par des traitemens rigoureux, et de faire un usage discret des moyens de domination. Il importe aussi de savoir discerner dans chaque sujet la limite et l'étendue de ses facultés pour pouvoir, au besoin, y conformer son exigence.

C'est dans les premières leçons surtout qu'on ne saurait trop s'observer pour éloigner le plus possible les occasions qui pourraient

donner lieu au châtiment ; comme aussi s'attacher à distinguer dans les incartades passagères auxquelles sont sujets les jeunes chevaux vigoureux, ce qui ne serait en eux que l'effet d'une gaîté qu'ils chercheraient à épandre, de ce qui pourrait être les indices d'un caractère fougueux et naturellement enclin à la mutinerie. Tout ceci , comme on voit, est encore plus du ressort de l'intelligence que du talent.

Il est assez commun de voir ceux qui entreprennent l'éducation d'un jeune cheval, en exiger dès le début la même obéissance, et employer pour l'obtenir, les mêmes procédés dont ils pourraient faire usage avec succès sur un cheval déjà formé : c'est un abus et une inconséquence ; c'en serait encore une, que de se prévaloir de ses premiers actes de docilité pour hasarder inconsidérément de nouvelles épreuves. Quelque bonne volonté qu'on lui suppose , il faut éviter de trouver le dernier terme de sa soumission, et lui ménager toujours les moyens d'exécuter avec facilité ce qu'on exige de lui. Les jambes qui ont une si puissante influence sur les actions d'un cheval déjà familiarisé à leurs opérations, deviendraient, pour celui qui ne les connaît pas encore, un agent inutile à employer, et se-

raient même d'un dangereux usage si, pour les seconder, on recourait inconsidérément à l'éperon. Dans ce cas, la gaule est leur meilleur auxiliaire; encore faut-il en user avec circonspection. On sent aussi avec quel ménagement on doit user de la bride, et combien d'inconvéniens pourraient résulter de vouloir trop promptement en faire un élément de domination. Enfin, les meilleurs préceptes à cet égard consistent bien moins à indiquer les expédiens à employer, que de connaître ceux dont on doit s'abstenir; car en ceci, comme en beaucoup d'autre chose, c'est avoir déjà fait un grand pas vers le bien que de savoir éviter ce qui est mal.

Une fois bien pénétré de ces notions, peu importe ensuite quel procédé l'on emploie; que l'on débute par monter le cheval à poil ou en selle, en bride ou en bridon, dans un manége ou en rase campagne; qu'on le fasse aller au pas, au trot ou au galop; sur la ligne droite ou circulaire; avec ou sans caveçon, etc. Tout cela est assez indifférent en soi, et les résultats seront toujours bons, lorsque dans ces divers exercices les moyens auront été employés d'une manière judicieuse et conséquente, et surtout toujours combinés sur les facultés du sujet.

Une des circonstances qui concourent le plus à rendre lente et difficile l'éducation d'un jeune cheval, est de vouloir, dès le début, modifier ses allures naturelles, pour y en substituer d'artificielles; ce qui met nécessairement sa docilité à de pénibles épreuves, et ne s'obtient d'ordinaire qu'au préjudice de ses facultés innées, à moins toutefois que le véritable talent ne préside à cette espèce d'éducation. Ce n'est point ici le lieu d'examiner jusqu'à quel point ces pratiques soi-disant académiques peuvent influer en bien ou en mal sur les sujets qui y sont soumis : j'observe seulement ici de nouveau qu'elles seraient extrêmement abusives dans une instruction militaire où tout doit tendre à ce qui est utile, et non à ce qui est brillant ou fantastique. Et s'il est de l'essence de l'équitation de soumettre le cheval à une passive obéissance, il est aussi dans les attributs du bon cavalier, de ne l'astreindre qu'à des opérations qui se concilient avec ses dispositions naturelles. Or, c'est dans son état d'indépendance et avant qu'il ait été soumis à aucun travail, qu'on peut le mieux juger de ses véritables inclinations. Si on l'observe dans cet état de nature, on se convaincra, qu'abstraction faite de la nuance que la nature a mise entre les divers sujets, par la manière

inégale dont elle leur a réparti les qualités, elle a fixé à chacun la juste mesure qu'il lui convient de conserver dans l'étendue de ses allures, pour pouvoir mieux et plus long-temps donner le plus libre essor à ses facultés. Or, ces dimensions, combinées d'après le mécanisme de sa structure et le jeu libre et facile de ses articulations, soumis à l'analyse, présenteraient pour résultat : savoir, l'étendue du pas, c'est-à-dire l'action successive des quatre jambes, égale à la taille de l'animal ou à sa longueur; l'étendue du trot, moitié plus grand que le pas; et le saut ou temps de galop, moitié plus étendu que le trot : ce qui présente dans le rapport de ces trois allures, la progression de 4. 6. 9.

Ainsi, en supposant un cheval de quatre pieds huit pouces, taille la plus communément choisie pour l'usage de la selle et de nos chevaux de troupe, il pourra parcourir dans sa marche, allant à son allure naturelle, quatre pieds huit pouces au pas; sept pieds au trot; et au galop, environ neuf à dix pieds.

Si à cette progression dans l'étendue on ajoute le degré de diligence ordinaire à chacune de ces allures, il se trouvera que l'espace que le cheval peut parcourir en une heure, allant au pas, il la parcourra en une

demi-heure au trot, et en un quart-d'heure allant au galop; et c'est sur ce principe que devrait en général se régler l'exigeance du cavalier.

Chercher à contrarier à cet égard ses dispositions naturelles, et le contraindre à donner habituellement un plus grand essor et plus d'étendue à ses allures, serait s'exposer à en désorganiser l'harmonie, compromettre à chaque instant son aplomb, conséquemment sa sûreté, et le mettre dans un état de gêne qui altérerait la souplesse de ses ressorts, neutraliserait une partie de sa vigueur, et priverait d'agilité et de grâce tous ses mouvemens.

On doit donc éviter pour tous les chevaux en général, mais principalement pour ceux dont l'éducation serait précoce, ces violentes et périlleuses épreuves qui le contraindraient à donner le dernier degré d'extension à ses ressorts, et en détruiroient bientôt et infailliblement toute l'élasticité, tel qu'on le reproche journellement à un si grand nombre.

Il y aurait sans doute un bien moindre inconvénient à restreindre l'étendue de ces mêmes allures; je remarquerai cependant que, pour beaucoup, ce serait faire un emploi abusif de leurs facultés que d'en borner outre mesure les élans, car ce serait l'habituer à

piétiner et faire beaucoup de mouvemens et peu de chemin.

Enfin, sans prétendre faire au cavalier une rigoureuse loi d'assujettir le cheval à cette espèce de monotonie, j'ai cru convenable de lui faire connaître les inconvéniens de l'un et l'autre extrême; mais j'ajoute ensuite que dans le cours des divers exercices auxquels on soumet un jeune cheval, il est convenable, nécessaire même de l'assujettir à quelques légères épreuves de l'un et l'autre genre, soit pour l'accoutumer à être captivé, soit pour lui donner confiance en ses moyens. Mais, d'après ces observations, on voit où se borne l'utilité et où commencerait l'abus.

C'en est un surtout bien condamnable, que l'art comme la raison réprouvent, et se réunissent pour en signaler le vice : je veux parler de ces épreuves périodiques de nouvelles institutions, dont l'objet soi-disant est de servir de stimulant à l'émulation, et d'améliorer l'espèce, bien que l'expérience de vingt ans eût pu suffire pour convaincre qu'il serait chimérique d'en espérer les plus légers avantages pour la propagation, et que c'est au contraire le moyen sûr de la détériorer, et uniquement propre à ruiner avant le temps les précieux sujets qui y seraient soumis.

En effet, sans qu'il soit nécessaire d'acquérir des connaissances très-étendues en équitation, il est donné au simple bon sens de concevoir que le système nerveux dans le meilleur cheval, n'est susceptible que d'un certain degré de tension et d'élasticité, passé lequel il perd toute son énergie; et une succession d'efforts violens tels que l'exigent ces sortes d'épreuves, suffiraient seuls pour détériorer ou du moins fortement altérer dans le meilleur sujet les qualités précieuses qui le rendent particulièrement recommandable au jugement d'un appréciateur éclairé.

Il est également vrai que la surabondance d'air atmosphérique qui, dans une allure aussi accélérée, s'introduit impétueusement dans les viscères, affecte nécessairement les organes de la respiration, au point d'exposer le cheval et le cavalier lui-même à être suffoqués (ce qui n'est pas sans exemple); et pour s'en mieux convaincre, il suffirait d'observer l'état convulsif dans lequel se trouvent les malheureux chevaux au terme de leur course, où le vainqueur comme les vaincus offrent l'aspect du plus pénible état d'angoisse.

Que si cependant ces sortes d'exercices peuvent être utiles et propres à donner du développement aux facultés d'un cheval, et, comme

nous venons de le dire, lui faire prendre confiance en ses moyens, et que sous ce rapport il soit recommandé en équitation; je ne pense cependant pas qu'il soit jamais entré dans le système, ni dans la fantaisie d'aucun écuyer, d'exercer son cheval en lui faisant parcourir au-delà de trois mille toises en l'excitant à coups de fouet et d'éperon, jusqu'à lui faire perdre haleine, et de répéter ces essais jusqu'à trois, quatre, et même cinq fois en moins de deux heures. (*Voy.* le Règlement des haras, art. 7, tit. 2; *des Courses.*)

SIXIÈME LEÇON.

Cette leçon, qu'on peut regarder comme purement supplémentaire, a pour objet les diverses allures artificielles auxquelles il peut être convenable que le cavalier comme le cheval ne restent pas entièrement étrangers, bien que l'usage en doive être très-circonscrit; je veux parler de ces allures ou *airs* de manéges qui peuvent avoir pour résultat d'ajouter à la souplesse et à l'agilité du sujet, ce qui impose la condition qu'ils y soient amenés progressivement et par des moyens doux. Tels sont le *passage*, le *piaffer*, la *marche sur deux pistes*, sous quelque dénomination qu'on la dé-

signe, etc. Mais ici les procédés se présentent si naturellement à celui qui en est au point où je suppose l'élève, que ce serait faire en quelque sorte injure à sa perspicacité que de lui indiquer les procédés qu'il doit employer dans les divers cas, avec d'autant plus de raison que ces mêmes procédés ne peuvent être soumis à aucunes règles absolues, et que ce sont les circonstances seules qui les déterminent.

Je n'ai garde, au reste, de mettre au nombre de ces exercices admissibles, surtout dans nos manéges militaires, ces *airs* relevés, espèce de jongleries qui n'ont d'autre mérite que de faire parfois briller la médiocrité aux yeux de l'ignorance; et qui seraient de véritables vices à réprimer dans le sujet qui y serait naturellement enclin.

Toutefois j'excepte de cette proscription, l'exercice du saut proprement dit, le seul qui peut-être n'ait jamais fait partie de l'instruction équestre, et que je considère pourtant comme un complément indispensable à l'instruction d'un cavalier militaire; mais aussi suis-je loin de le classer au rang des airs artificiels, bien moins de le considérer comme une épreuve pour le talent, car il se borne ici à savoir se tenir sur son cheval. En effet, fran-

chir un obstacle qui se rencontre sur son passage, lorsque toutefois il s'en sent la possibilité, en une action aussi naturelle au cheval que l'est celle de marcher : et la preuve en est dans la facilité avec laquelle il l'exécute sans même y être incité par d'autre stimulant que sa seule fantaisie. Aussi la science consiste-t-elle ici bien moins à lui apprendre comment il doit s'y prendre pour sauter, qu'à s'abstenir de tout ce qui pourrait l'en empêcher (1).

J'observerai à cet égard que les moyens généralement indiqués et employés en équitation, pour disposer le cheval à sauter, suffiraient seuls pour y rendre tous les chevaux rebelles, ce qui fait qu'on en trouve un si grand nombre qui s'y refusent ; rassembler son cheval dans ce cas, et le maintenir dans un état de contrainte, est évidemment une pratique vicieuse. La première condition exigée pour faire sauter son cheval, est d'être parfaitement d'aplomb et assuré dans son assiette ; car, dans le cas contraire, nul doute qu'il n'hésite ou ne s'y refuse, même en sentant

---

(1) Qu'on consulte à cet égard MM. les chasseurs Anglais, qui certes ne se piquent pas, je pense, de tenir leurs chevaux rassemblés, et dont les chevaux n'hésitent pas à sauter un fossé, ni franchir une haie?

que sa propre sûreté se trouverait compromise. Une autre condition est de lui inspirer assez de confiance pour qu'il ne puisse craindre d'être contrarié ou arrêté dans son élan. Au reste, l'expérience vient ici à l'appui du précepte, puisqu'il est très-commun de voir un cheval s'être complaisamment prêté à un premier essai, mettre ensuite une opiniâtre résistance à renouveler l'épreuve, par cela seul qu'il aurait perdu toute confiance. J'observe en outre qu'il y aurait pusillanimité à trop se prémunir dans ce cas contre le danger de voir trébucher son cheval; car, par instinct, il sait prendre assez bien ses mesures pour prévenir sa chute.

D'après ces diverses observations, on voit combien les préceptes sont circonscrits, ou, pour mieux dire, seraient superflus, en tant qu'ils s'adresseraient au cavalier qui sait déjà bien monter à cheval, puisqu'il se borne à présenter franchement son cheval devant l'obstacle, en l'incitant par un stimulant quelconque; mais ils seraient bien plus superflus encore pour celui qui ne saurait pas monter ou monterait mal; ce qu'on peut dire de plus satisfaisant à celui-ci, c'est que dès qu'il aura appris à bien gouverner son cheval, il lui deviendra très-facile de le faire bien sauter : solu-

tion d'ailleurs également applicable à tous les autres genres d'épreuves auxquelles on peut raisonnablement soumettre les chevaux.

Je terminerai la tâche que je me suis proposée par une observation adressée à tous ceux qui peuvent un jour être appelés à diriger une instruction équestre, laissant à chacun le soin d'en apprécier la justesse, et d'en faire l'application.

A la manière assez ordinaire dont se débite la leçon d'équitation dans la généralité de nos manéges, on serait disposé à croire que ceux qui la donnent considèrent chaque homme et chaque cheval comme autant de machines automatiques semblablement organisées, dont il suffit de mettre les ressorts en jeu pour en obtenir des mouvemens réguliers et compassés. A la vérité, à la manière dont sont routinés la plupart des chevaux destinés à cet usage, et que très-improprement on y appelle dressés, ils se prêtent merveilleusement à cette espèce d'assimilation (1). Aussi est-il à remar-

---

(1) En équitation, on ne peut appeler un cheval *dressé* que celui qui obéit aux diverses impressions qu'il reçoit : celui qui est *routiné* peut fort bien convenir à celui qui ne sait pas monter, mais dans ce cas même il ne serait bon que pour celui à qui il serait destiné ; car il est mille ma-

quer combien une instruction ainsi acquise, et sur ces sortes de chevaux, est généralement restreinte, et se trouve exposée à être prise en défaut lorsqu'elle est mise à l'épreuve sur d'autres sujets.

Une leçon d'équitation, pour devenir profitable à celui qui la reçoit, ne consiste pas à débiter une série de préceptes plus ou moins judicieux, qui peuvent d'ailleurs s'apprendre partout ailleurs que dans un manége : ce qui constitue sa difficulté est de ne pouvoir être soumise à aucune règle absolue, puisque dans la pratique de cet exercice, tout est subordonné et de circonstance. Elle doit donc être toujours relative et appropriée à chaque sujet, et donnée *ad hoc*, quoiqu'une perpétuelle application des principes élémentaires lui serve de base. Toutefois, comme les circonstances sont presque toujours fugitives et variables, et peuvent conséquemment mettre sans cesse en défaut les combinaisons de l'inexpérience, il est indispensable que l'instructeur soit tellement familiarisé à la pratique, qu'à chaque incident nouveau et imprévu, s'identifiant en quelque sorte avec son élève

---

nières de mal monter; et, dans ce cas, ce qui convient à l'un peut fort bien ne pas convenir à l'autre.

il puisse simultanément et sur le temps, lui indiquer l'expédient dont lui-même userait en cas pareil.

Tel est, au résumé, la manière de donner une leçon d'équitation lorsqu'elle a pour objet de former de bons élèves, à plus forte raison si ces élèves étaient destinés eux-mêmes à devenir instructeurs, et c'est sans doute de cette manière qu'en usaient nos anciens écuyers, dont quelques leçons appuyées de leur exemple étaient plus profitables et plus prospères à la propagation de l'art, que ne sont et ne le seront jamais les plus volumineux cahiers de commentaires et de théories scientifiques qui, ne fussent-ils mêlés d'aucune erreur, ne réussiraient pas en dix et vingt ans, à former un seul émule à un bon écuyer, pas même à un médiocre piqueur. Au reste, l'expérience de dix ans aurait déjà dû suffisamment en convaincre (1).

---

(1) On a pu remarquer que, dans la suite de ce Cours, je me suis scrupuleusement abstenu de parler de ce qui a trait aux exercices des troupes, cet objet étant exclusivement du ressort des ordonnances : j'observe seulement qu'il serait chimérique d'espérer faire manœuvrer des troupes à cheval, avec ensemble et régularité si les hommes dont elles se composent ne savent pas monter à cheval. Autant vaudrait vouloir organiser un concert avec des individus qui ne sauraient jouer de leur instrument.

Cependant c'est une opinion assez généralement accréditée et journellement rebattue, qu'une troupe composée d'écuyers serait mauvaise manœuvrière, ce qui peut être vrai dans le sens vulgaire qu'on donne à cet épithète d'écuyer, c'est-à-dire à ceux dont le talent consiste à faire trépigner et pirouetter un cheval dans un manége : aussi mon but ne fut-il jamais de former des écuyers de ce genre, mais bien des hommes qui sachent gouverner leurs chevaux d'une manière utile et convenable.

Or, je dis qu'avec de tels hommes, ce serait la faute du chef qui les commande s'ils manœuvraient mal, puisqu'il est vrai que dans les mouvemens les plus compliqués comme dans les plus simples, dans les grands développemens de ligne comme dans la combinaison des mouvemens de détails, la fonction de chacun des individus dont se compose les parties fonctionnaires, se réduit à conduire son cheval dans la direction et à l'allure prescrites, ce qui est extrêmement facile à celui qui sait le bien gouverner, et difficile, impossible même à celui qui serait condamné à être passif sur le sien.

Que s'il est indispensable de savoir bien manier son cheval pour les simples manœuvres de parade, à combien plus forte raison ne

l'est-il pas pour l'homme destiné à combattre ; et combien seraient grands ses avantages, s'il joignait à ce talent celui de savoir habilement manier son arme, objet qui, dans une instruction militaire, devrait toujours aller de pair avec l'exercice de l'équitation.

QUESTIONS ET OBSERVATIONS

RELATIVES

AUX HARAS.

Les diverses connaissances relatives aux haras, en considérant cet objet sous le point de vue le plus important, offriraient à elles seules une vaste carrière à l'étude. Cependant rien n'est commun comme d'entendre disserter sur cette matière, et émettre les opinions les plus tranchantes par ceux-là même qui en ont les notions les plus superficielles, et qui sembleraient ne pas même soupçonner l'espèce de connexion que cet objet peut avoir avec la science équestre, dont il est cependant et incontestablement une partie intégrante. Le mot *haras* lui-même est tellement vague dans son acception, que chacun y semble attacher une idée différente; il est même pour

beaucoup le synonyme d'un ou plusieurs étalons. Sans prétendre fixer le sens absolu que l'on doit y attacher, je me borne à faire observer que je considère un haras comme un établissement consacré à faire des élèves en chevaux; sous ce rapport, une réunion de jumens me semblerait plus particulièrement constituer son essence, puisqu'il est vrai que vingt jumens, plus ou moins, avec un seul étalon, pourraient former un haras, et même un haras assez important, tandis qu'une réunion quelconque d'étalons ne peut jamais être qualifiée que dépôt d'étalons; et ce n'est que de ceux-ci dont il sera ici question.

Le régime le plus pernicieux sans doute auquel on puisse astreindre un cheval quelconque, est de le condamner à un perpétuel repos; que si cette assertion est vraie pour l'espèce en général, combien n'acquiert-elle pas plus de poids encore lorsqu'elle se trouve appliquée à un de ces sujets privilégiés, qui, échappé au fer meurtrier employé à la mutilation de son espèce, et conservant dans toute son intégrité les heureuses facultés dont la nature l'a doué, porte en lui une surabondance de vigueur à laquelle il sent incessamment le besoin impérieux de donner essor? Je laisse à l'art vétérinaire à rendre compte

des inconvéniens qui pourraient résulter pour la santé de l'animal de le laisser ainsi languir dans une molle oisiveté ; mais il est donné à chacun de les pressentir.

Un étalon a donc besoin, plus qu'aucun autre cheval, de prendre de l'exercice; mais à quel genre d'exercice doit-il et peut-il être soumis ? (Je parle ici de la grande majorité, et de l'ordre actuel des choses.) Réunis en grand nombre dans des emplacemens plus ou moins favorables, ils s'y trouvent confiés à la surveillance d'un chef, dont l'un des devoirs est de les *dresser*, autrement dit, de les exercer. Cependant il est à observer que la cumulation de diverses autres fonctions également importantes le détournent nécessairement et fréquemment de celle-ci; mais quand il serait vrai qu'il pût s'y livrer exclusivement, et admettant encore qu'il eût tout à la fois les talens nécessaires et l'heureuse faculté de pouvoir suffire à exercer chaque jour trois ou quatre chevaux, supposition déjà assez exagérée, il en résulterait que le tour de chacun reviendrait tout au plus tous les dix à douze jours, et pour plusieurs établissemens tous les vingt à vingt-cinq jours, ce qui devient conséquemment un exercice illusoire. A la vérité, il pourrait se faire seconder par quelques palefre-

niers; mais cette ressource elle-même suppose encore des hommes capables; car, dans le cas contraire, ce serait un surcroît de travail plutôt qu'un soulagement : cela supposerait en outre des hangars ou manéges, objets dont, dans cette administration, on semble ne pas même soupçonner la nécessité; aussi, sans rien hasarder, on peut établir comme fait constant que, sur environ quinze à dix-huit cents étalons, plus ou moins, entretenus à grands frais dans nos haras ou dépôts, il n'en est pas cent, et peut-être beaucoup moins, qui se trouvent soumis à quelque genre d'exercice, et pas un peut-être qui le soit à cette espèce d'exercice qui serait le plus salutaire à sa santé et au développement de ses facultés : ensuite faut-il s'étonner que, indépendamment des maladies et infirmités auxquelles beaucoup sont sujets, et des vices ou tics qu'ils contractent dans cet état perpétuel d'inaction, on en compte si peu qui justifient, après quelques années, les espérances qu'ils avaient d'abord fait concevoir? De là vient ce préjugé, qu'un cheval qui a été employé quelque temps comme étalon n'est plus propre à aucune autre espèce de service. Au reste, ceci n'est encore qu'une des moindres erreurs qui se trouvent consacrées en cette

partie, et on aura lieu d'en signaler bien d'autres.

Le régime le plus convenable à la prospérité des haras me paraît avoir été de tout temps un sujet de recherches et une succession d'épreuves tâtonneuses, plutôt que le résultat d'un plan combiné et d'un système approfondi. Aujourd'hui même que cette branche importante de l'économie rurale et politique semble avoir fixé d'une manière toute particulière les sollicitudes du Gouvernement, et être enfin administrée d'après les lois positives et absolues, l'on voit encore à regret s'élever journellement une foule de questions qui sembleraient mettre en doute si son organisation actuelle ne serait pas susceptible de quelques modifications pour atteindre un plus haut degré de perfection.

Je déclare ici que cette question n'est pas du nombre de celles que je me propose de traiter : j'observe seulement et je pense, ainsi que beaucoup d'autres, que sur quelque plan que fût formée une telle administration, la condition première pour assurer sa prospérité, serait toujours d'être régie par des hommes expérimentés et capables. Et tout ce que l'on en peut dire, c'est qu'elle est encore bien en arrière, et laisse beaucoup à désirer pour

atteindre le but que le Gouvernement s'était proposé, et les résultats qu'il s'en était promis.

Il est de notoriété que naguère trois ou quatre provinces suffisaient pour fournir à la consommation des chevaux de luxe, qui certes et incontestablement était bien autrement considérable qu'elle ne l'est aujourd'hui; car, indépendamment de ce que les écuries de nos princes et grands seigneurs étaient pour eux un des principaux objets de leur faste, c'était en même temps un goût très-généralement répandu, tant dans la capitale que dans les provinces, et il n'était pas alors un seul particulier un peu aisé, et jusqu'au plus modeste propriétaire châtelain, qui ne mît une espèce de gloire et d'ostentation à être élégamment monté, tandis au contraire qu'aujourd'hui le particulier le plus opulent a à peine un médiocre cheval de selle à sa disposition. Or, je le demande, cette fécondité était-elle inhérente à la contrée, ou était-elle simplement le résultat de la protection spéciale et exclusive que le Gouvernement accordait alors à ces provinces? Je crois pouvoir répondre affirmativement que c'était surtout à cette dernière cause qu'elles étaient redevables de leur avantage à cet égard, et ce qui pourrait me

servir de preuve, c'est que dès le moment où elles ont cessé d'être l'objet d'une prédilection, elles sont retombées, à cet égard, dans la nullité des autres contrées du royaume.

Une autre vérité tout aussi incontestable, c'est que la généralité du sol de la France et son climat (à quelques localités près), sont les plus favorables, je ne dis pas seulement à la multiplication de l'espèce, mais même à la perfection du sujet; et mon opinion se fonde sur ce que la France tenant à peu près le milieu, quant à sa latitude, entre les contrées les plus renommées pour l'excellence des races, son sol étant en général plus fertile, sa température plus uniforme, ses productions (au moins en ce genre) doivent nécessairement participer des avantages de l'un et de l'autre extrêmes opposés, et se trouver en même temps exemptes de leur mauvaise influence. Aussi est-il ou du moins était-il reconnu jadis que les chevaux français avaient, sous une infinité de rapports, une supériorité de mérite que ceux de nulle autre contrée ne pouvaient leur contester, et cela, dans un temps où la France était livrée à ses seules ressources, et avant surtout que nous eussions imaginé de nous rendre tributaires des régions lointaines pour améliorer et régénérer nos races; d'où je con-

clus et reste intimement persuadé qu'aujourd'hui encore il nous suffirait, pour être dispensés de recourir au loin et même à nos voisins, et pouvoir égaler les uns et les autres, et les surpasser même en ce genre de richesses, d'apporter un peu moins d'idées systématiques, mais seulement plus de zèle et surtout plus de vraies lumières dans le choix des moyens destinés à stimuler l'émulation et à encourager parmi nous ce genre d'industrie.

Il est également bien constaté que la pénurie des chevaux qui se fait ressentir en ce moment ne tient nullement à la disette de sujets sous le rapport du nombre, puisqu'il est bien démontré que plusieurs provinces en ont au contraire une surabondance telle que cet objet n'y présente aucun intérêt à la spéculation, mais bien seulement sous le rapport de l'espèce. Aussi, il me semblerait que ceux qui exercent leur influence ou sont appelés à seconder l'administration devraient bien moins s'occuper de la multiplication en général, que de la propagation de l'espèce particulière dont nous nous trouvons absolument dépourvus. Cependant l'on ne peut voir, sans un extrême regret, la plupart de nos établissemens de haras peuplés d'une foule de sujets

médiocres ou informes, signalés à l'administration sous la dénomination vague de *chevaux de trait*, et propres la plupart et exclusivement à la multiplication de l'espèce charretière.

Cet ordre de choses, en le supposant un effet et la suite des circonstances qui, en ce genre comme en beaucoup d'autres, avaient tari la source de nos richesses nationales, et qui pourtant, à défaut de mieux, nous laissaient du moins quelque latitude pour peupler nos établissemens, serait affligeant sans doute; mais cette ressource elle-même devient déplorable, lorsqu'on la voit érigée en système et que l'on persiste à présenter à l'administration ces espèces d'étalons comme devant être l'objet d'une prédilection particulière, sous ce spécieux prétexte que la France étant la seule contrée de l'univers qui produise des sujets de cette nature, il faut les y multiplier sans mesure comme sans discernement: conséquence qui, l'assertion fût-elle vraie (et elle est fausse), serait encore désavouée par le bon sens et la raison, en ce qu'elle consacrerait en principe que c'est de l'espèce de chevaux les plus communs chez nous et les moins recherchés ailleurs dont il faudrait particulièrement s'occuper.

Je conviendrai sans doute que cette race de chevaux charretiers, qui, dans un Etat comme la France, est un des grands ressorts de l'industrie rurale et commerciale, réclame une part des sollicitudes du Gouvernement, et qu'il est pour lui du plus haut intérêt de les y voir prospérer et s'y maintenir au moins en nombre proportionnel aux besoins de la consommation; mais je fais observer en même temps que, par une espèce de prédilection, il est accordé aux chevaux de cette espèce de conserver la faculté de se reproduire; et, quand surtout le sol de la France, où ils se trouvent disséminés, chacun d'eux ne donnerait par an qu'un seul rejeton, nous aurions encore la certitude de n'en pas rester dépourvus. C'est donc réellement à pure perte que le Gouvernement entretient à grands frais des animaux de cette espèce, et dans des établissemens surtout privés de toutes ressources pour pouvoir, en les exerçant, les employer à des travaux utiles.

Toutefois, je ne signale ici que l'abus de la chose, et je ne prétends pas dire que cette espèce de chevaux dût être absolument bannie de nos haras; mais je voudrais seulement que le petit nombre qui s'y trouverait admis ne pût l'être qu'après un examen rigoureux,

et qu'autant que les sujets choisis pourraient être cités comme des modèles en leur genre, pourvus en outre de qualités précieuses, et surtout qu'ils fussent exclusivement consacrés à propager, avec des jumens également de choix et de la même espèce, cette race particulière que l'on voit, comme les autres, journellement s'abâtardir par des accouplemens disproportionnés. Au reste, ce que je dis ici est attesté par l'expérience, et rien n'est rare aujourd'hui comme de rencontrer, en quelque genre que ce soit, un cheval provenant de nos haras, qui ne participe plus ou moins du mélange d'espèce, suite du système de croisement dont je parlerai subséquemment; et c'est ce qui forme cette multitude de chevaux dits vulgairement à *deux fins*, mais qui, en réalité, ne sont que des espèces de monstres, et dont il faudrait se garder de tirer race.

Mais s'il est vrai que nous ayons beaucoup de ressources pour multiplier les chevaux de charrette, il n'en est pas de même à l'égard des chevaux de selle : par suite d'une spéculation fort bien entendue, pour peu qu'un poulain donne des espérances, plus vite on s'empresse, par une barbare mutilation, à le priver de la faculté de se reproduire; c'est tout à la fois un moyen d'avoir moins de peine à l'élever et

de parvenir à le mieux vendre. De là résulte nécessairement disette de ressources pour la propagation de l'espèce, et dégénération progressive dans les individus, puisqu'il ne reste alors de choix pour consacrer à l'usage d'étalons que parmi les sujets dont dès l'enfance on a révoqué en doute les qualités futures. Ce que je dis ici est vrai, à peu d'exceptions près, lesquelles exceptions ne sont encore réellement dues qu'au dévouement de quelques riches amateurs.

La même inconséquence a encore lieu par rapport aux jumens; pour peu que celles-ci soient pourvues de qualités ou aient de la figure, elles sont condamnées à rester stériles. D'après le plus invétéré, quoique le plus déraisonnable des préjugés, il est presque consacré en principe que de faire pouliner une belle jument, c'est la dégrader, porter atteinte à ses facultés et altérer la beauté de ses formes, comme s'il n'entrait pas dans les vues de la nature et qu'elle n'eût pas en quelque sorte assujetti la femelle de chaque espèce à procréer, sans la condamner pour cela à une désorganisation sensible.

Cependant, par suite de cette absurde prévention, contre laquelle la raison et l'expérience réclament sans cesse sans pouvoir en

triompher, la propagation reste confiée aux pères et aux mères les moins propres à donner une belle progéniture, et laisse ainsi la France dépourvue de ressources pour alimenter ses haras et repeupler ses provinces de l'espèce de sujets qu'il serait le plus important au Gouvernement de voir s'y multiplier.

Ces observations, dont personne, je pense, ne peut contester la justesse, suffisent pour rendre raison de cette sensible dégénération qui se fait remarquer dans la généralité de nos nouvelles productions, et dispensent de recourir à ces divers systèmes au moyen desquels on voudrait nous persuader que c'est en vertu d'une loi de nature que l'espèce tend à dégénérer : assertion contre laquelle je me tiendrai en garde tant et aussi long-temps que je verrai tous les animaux sauvages ou domestiques, dont la propagation n'est soumise ni à notre influence, ni à nos combinaisons, conserver leurs formes originelles. Cependant ce système est aujourd'hui si fort en crédit, a un si grand nombre de partisans, et prédomine tellement dans l'administration des haras, qu'il y est devenu le sujet d'une importante question.

Quelle est ou quelles sont les races qu'il serait le plus avantageux d'introduire en France, pour y régénérer l'espèce?

Présentée ainsi isolément, la question doit en effet fournir, comme elle l'a fait jusqu'ici, une ample matière à la discussion; je doute même qu'elle pût jamais être résolue d'une manière satisfaisante et péremptoire. Longtemps on s'en était tenu à l'idée que les chevaux *anglais*, *danois*, *espagnols*, enfin que les chevaux étrangers, mais européens, étaient propres à remplir cet objet : cette opinion surannée est aujourd'hui tombée en discrédit; et c'est exclusivement dans les contrées brûlantes de la stérile Arabie que l'on voudrait nous condamner à aller désormais puiser nos ressources.

Que l'on ne me taxe point ici de méconnaître, contester, ni mettre en doute les mérites que chacun se complaît à reconnaître aux chevaux arabes; je suis au contraire très-disposé à leur en accorder beaucoup, tant sur ce que j'en ai entendu dire que sur ce que moi-même j'ai reconnu en quelques-uns de ceux que les circonstances m'ont mis à même d'apprécier. Mais je hasarderai ici quelques

observations, qui me semblent propres à tempérer un peu cette espèce d'engouement dont ils sont aujourd'hui devenus l'objet, et cela avec trop peu de restriction et au préjudice de toutes les autres races.

J'admets donc que la plupart des chevaux arabes soient pourvus de toutes les qualités qu'on préconise en eux, savoir : d'être *agiles*, *vigoureux*, *ardens*, *doués de beaucoup d'haleine*, *sobres*, *susceptibles de supporter la soif et la faim*, *doux et dociles à l'homme*, etc., etc. ; toutes qualités très-précieuses sans doute et même inappréciables, surtout dans les contrées où ils sont nés et pour les peuples auxquels ils sont destinés ; mais je me demande ensuite si ces qualités sont bien réellement des attributs particuliers et inhérens à la race, ou si elles ne sont pas bien plutôt le fruit de l'éducation qu'ils reçoivent, et le résultat du genre de vie auquel ils sont condamnés ? Or, sans me permettre de prononcer d'une manière absolue et affirmative, je crois pourtant qu'on ne peut guère me contester que ces circonstances ne puissent et ne doivent y avoir beaucoup de part ; mais je dis mieux, et quand bien même il me serait démontré que la nature s'est plu à épandre toutes ses faveurs sur cette race privilégiée, il me

paraîtrait encore hasardeux d'en conclure et d'espérer que, transportés sur un sol et sous un climat si différens, ils dussent y conserver ces précieux dons dans toute leur intégrité : et ne pourrait-on pas les assimiler, par la comparaison, à ces plantes exotiques qui, transplantées sur un sol étranger, y végètent à peine et n'y présentent jamais que des fruits avortés et une imparfaite image de ce qu'elles sont sur leur sol indigène ? Et combien, enfin, voyons-nous d'espèces d'animaux des contrées lointaines que l'on tenterait vainement de naturaliser dans les nôtres, et dont l'unique obstacle est la différence de climat ?

Cependant, me prêtant toujours à de nouvelles concessions, et mettant de côté ces diverses circonstances, et admettant enfin que ces qualités innées ne dussent souffrir aucune altération par l'effet de cette transmigration, je dis encore que la plupart de ces avantages seraient de nul intérêt pour nous.

Et en effet, de quel avantage et profit peut être pour nous et pour nos besoins, un cheval susceptible de fournir une longue carrière avec une très-grande célérité, nous qui ne savons plus voyager qu'en voiture, et qui d'ailleurs signalerions comme le fléau de l'espèce l'individu qui tenterait de faire faire à son

cheval une couple de lieues autrement qu'au pas? Et ensuite, quel est parmi nous celui qui, pour exercer et mettre à profit les facultés de son cheval, voudrait s'assujettir à lui faire faire fréquemment des promenades de plusieurs lieues avec beaucoup de vitesse? Peut-être même dira-t-on que, sans s'assujettir à ce pénible exercice, ce serait cependant un avantage de pouvoir en user au besoin. A cela je répondrai qu'il devient nul dès qu'on cesse d'en user habituellement, ou du moins fréquemment, parce qu'un cheval qui n'est pas maintenu en haleine la perd infailliblement.

Que nous importe également d'avoir un cheval sobre et susceptible de supporter longtemps la soif et la faim, à nous qui croyons ne pouvoir jamais assez fortement nourrir nos chevaux, et qui érigeons en mérite et mettons au rang des qualités les plus recommandables d'être gros mangeurs, et qui d'ailleurs ne saurions faire une couple de lieues sur tout le sol de la France sans trouver les moyens de les faire rafraîchir? Que si l'on allègue les avantages d'un tel cheval pour faire la guerre, je dirai oui sous certains rapports, et non sous beaucoup d'autres : la légèreté est sans doute un attribut extrêmement précieux

lorsqu'elle est réunie à la vigueur, mais sans cette condition elle offre peu de ressources à l'homme de guerre. La plupart de nos militaires sont destinés à marcher en troupe, et souvent à porter un surcroît de charge, et dans ce cas, il est encore plus avantageux que leurs chevaux soient robustes que s'ils n'étaient que légers; je ferai observer en outre que des chevaux de cette espèce seraient toujours d'un prix auquel les facultés pécuniaires d'un très-petit nombre d'individus pourraient atteindre, et qu'ils ne peuvent par conséquent appartenir qu'aux personnes opulentes, qui généralement ne sont pas aujourd'hui ce qu'elles étaient autrefois (de fort bons écuyers), et ne considèrent leurs chevaux de selle que comme un meuble d'ostentation, dont elles n'usent que comme d'un instrument de parade : circonstance qui seule suffirait pour neutraliser leurs qualités innées, qui ne sauraient s'entretenir, comme nous l'avons déjà dit, que par un constant exercice.

Ce n'est pas certainement non plus sous le rapport de la beauté et de la régularité des formes qu'ils ont des titres pour être recherchés comme étalons; car, de l'aveu même de leurs plus enthousiastes partisans, parmi leurs attributs caractéristiques, on remarque (je parle

ici de la généralité) certains défauts de proportion et vices de conformation, que nous devons éviter avec grand soin d'introduire et propager parmi les productions de nos contrées.

Leur défaut de taille serait encore un motif, sinon pour les exclure absolument de nos haras, du moins pour les y admettre dans une proportion très-circonscrite; car les chevaux de petite espèce sont déjà assez multipliés en France, et s'y propagent assez facilement pour qu'il soit peu nécessaire au Gouvernement de faire des sacrifices pour en augmenter le nombre.

Je ne puis non plus me dispenser de relever ici une erreur déjà très-accréditée, et qui a pour objet de les soustraire au reproche de manquer de taille en leur accordant en compensation la faculté de procréer plus grands qu'eux; assertion qui me semble erronée, et à laquelle la raison répugne à accorder quelque confiance : en effet, s'ils étaient réellement doués de cet heureux privilége dans nos climats où ils ont déjà tant de peine à se naturaliser, à combien plus forte raison ne l'auraient-ils pas dans leurs climats et sur leur sol natal? Ainsi, par le laps de temps et la succession progressive des générations, eussent-

ils été originairement une race de chevaux pygmées, ils se trouveraient nécessairement aujourd'hui d'une stature gigantesque.

La vérité est que, soumis, comme toutes les autres espèces d'animaux, aux lois générales sur la reproduction des êtres, ils ne peuvent transmettre à leurs descendans que ce qu'ils ont reçu de leurs pères; et si en effet on remarque que quelques-unes de leurs productions soient plus grandes qu'eux, et que l'on puisse même en citer un grand nombre d'exemples, plutôt que de vouloir en expliquer la cause par un phénomène qui se trouverait en contradiction avec la marche constante et uniforme de la nature, on en trouve la raison dans cette espèce de précaution que l'on prend assez généralement de les accoupler avec des jumens plus grandes qu'eux (1); circonstance au reste qui n'est pas sans inconvénient, en ce que l'on est exposé, comme il arrive très-souvent, à n'obtenir de ces accouplemens mal combinés que des productions informes, et auxquelles on donne vulgairement l'épithète de *chevaux décousus* (2).

---

(1) Peut-être aussi dans l'excès de nourriture qui leur est prodigué.

(2) Il semble être dans le système de la nature que le mâle soit toujours plus grand que la femelle.

Enfin, pour compléter leur apologie, on nous les représente comme le type originel de l'espèce, et à ce titre on veut qu'ils soient non-seulement les *plus*, mais même les *seuls* propres à régénérer la race. Je ne m'attacherai point ici à discuter cette grande question historique, qui me paraît toutefois fort hypothétique, mais même en l'admettant, ce que l'on établit à cet égard par rapport aux chevaux serait, d'après la tradition sur laquelle on s'étaie, sans doute également vrai et applicable à toutes les autres espèces d'animaux, et même à l'espèce humaine. Je ne pense cependant pas qu'il prenne de sitôt envie aux nations européennes d'aller se recruter en Palestine, en vue de perfectionner ou prévenir la dégénération des races futures.

En concluant, je dis et pense que les chevaux arabes, fussent-ils éminemment pourvus de tous les attributs que l'on préconise en eux, n'en auraient pas pour cela plus de titre pour être admis de *préférence* et sans *choix* dans nos haras, dont je suis cependant fort éloigné de vouloir absolument les exclure, lorsqu'ils réuniront d'ailleurs toutes les conditions auxquelles nous devons particulièrement nous attacher dans le choix de nos étalons.

Ce que j'ai dit des chevaux arabes m'induit à parler des chevaux anglais, qui en sont, dit-on, des rejetons abâtardis : quoi qu'il en soit, ils ont eu aussi pendant long-temps leurs prôneurs, et conservent sans doute encore de nombreux partisans ; je déclare même que je fais profession de me ranger dans cette classe, toutefois avec restriction, et sous la condition que l'on me permettra d'en excepter cette espèce particulière à laquelle leurs propriétaires attachent un si haut prix, et qu'à leur imitation nous croyons devoir follement estimer. J'avoue ici, peut-être à ma honte, que je ne saurais partager cette passion fantastique, et que je fais au contraire un cas très-médiocre de ces sujets si vantés, connus parmi nous sous les dénominations vagues de *chevaux de sang, chevaux de race;* j'ajoute toutefois que je n'en parle ainsi qu'en les jugeant sous les rapports qui nous sont relatifs, et parce que je les crois peu convenables à nos besoins, et nullement propres, comme étalons, à nous donner les espèces de productions que nous devons chercher à nous procurer.

En effet, de quelle utilité peuvent être pour nous ces sortes de chevaux, et quel avantage peut retirer un individu quelconque, de quel-

que profession qu'il soit, de posséder un cheval susceptible de faire une lieue en quelques minutes, au péril, à chaque pas, de se rompre le cou, et qui pourtant est à peu près nul pour tout autre genre de service? Je le répète, la légèreté et la vélocité de la course dans un animal quelconque peut faire préjuger favorablement de l'élasticité de ses ressorts, mais elles sont des indices très-équivoques d'une solide constitution. Il est en outre à observer qu'ils sont redevables de cette faculté au moins autant à l'éducation qu'à la nature, et ne la conservent que par le grand exercice; or, je le demande encore, quel est parmi nous celui qui voudrait être condamné au pénible et périlleux emploi d'exercer les facultés d'un tel cheval? Laissons-les donc, eux et leurs jokeys, remplir leur destination à Newmarcket, et devenir pour leurs possesseurs un instrument de fortune ou de ruine, et gardons-nous surtout, ou, pour mieux dire, abjurons cette anglomanie qui nous dispose à n'apprécier et juger des mérites d'un cheval que sur de si équivoques indices, et d'après de si futiles et de si dangereuses épreuves.

Si donc dans notre malheureuse pénurie, nous nous trouvons réduits à recourir à l'étran-

ger pour nous pourvoir d'étalons, attachons-nous à faire un choix parmi les chevaux de cette contrée qui ne tiennent que le second rang dans leur estime, et qui, dans mon opinion, auraient pourtant bien des titres pour revendiquer le premier; non que je les croie absolument exempts de reproches lorsqu'on veut les juger sous le rapport de l'agrément, mais au moins sont-ils susceptibles de transmettre à leur génération une forte et solide constitution. D'ailleurs, je ferai remarquer que le défaut de souplesse et le manque de liberté d'épaules, dont assez généralement on les accuse, pourraient être mis plutôt sur le compte de l'éducation et la méthode vicieuse de les monter, que sur le compte de la nature; le fait est que, dans le grand nombre de chevaux anglais et autres que j'ai eu occasion de monter, beaucoup de sujets qui me paraissaient susceptibles du même reproche, ont acquis, par suite d'un exercice et de soins adaptés, des épaules parfaitement libres; ce qui me confirme dans cette opinion, que la bonne ou mauvaise éducation a une grande influence sur les divers mérites d'un sujet.

Je serai un peu plus circonspect à émettre mon opinion sur le compte des chevaux espagnols, à raison de l'espèce de discrédit dans

lequel ils me paraissent être aujourd'hui dans l'administration des haras. Cependant, pour plaider leur cause avec quelque avantage, je pourrais m'étayer du témoignage unanime de nos plus célèbres écuyers, qui ne faisaient pas difficulté de les placer au premier rang dans leur estime, et de leur donner une préférence bien marquée sur toutes les autres races. Auraient-ils dégénéré? la chose est possible; mais encore retrouverait-on en eux quelques vestiges de ces précieux attributs qui leur ont mérité une si haute renommée? Ou bien serait-il vrai qu'à défaut de connaissances suffisantes pour les apprécier, et de talens pour en retirer les services dont ils sont susceptibles, nous fussions exposés à prendre contre eux une fausse et injuste prévention? Quoi qu'il en soit, les témoignages dont je m'autorise me paraissent de quelque poids, et lorsqu'on les a vus si long-temps faire l'ornement de nos manéges, les délices de nos écuyers les plus célèbres, et être l'objet des recherches de nos plus grands amateurs, il me semble que l'on devrait se rendre un peu plus circonspect à prononcer contre eux un jugement défavorable et un arrêt de proscription. J'ajoute même que, dans mon opinion, ce serait leur rendre une justice incomplète

que de borner leur mérite à briller dans un manége et à exercer le talent d'un écuyer, parce qu'en réalité, pour peu que l'on ait acquis de connaissances en équitation, on est obligé de convenir que le cheval qui réunit ce double avantage doit être nécessairement pourvu de qualités précieuses et qui le peuvent rendre propre à beaucoup d'autres usages.

Au reste, pour concilier autant que possible les diverses opinions, je conviendrai si l'on veut, que les attributs qui caractérisent et distinguent éminemment le cheval espagnol, et qui tiennent principalement à la délicatesse et à l'élasticité de ses nerfs, le soumettent peut-être plus qu'aucun autre à l'influence des bons ou mauvais traitemens, et peuvent lui faire éprouver ces espèces de vicissitudes qui le feraient soupçonner d'être d'une complexion délicate et même molle; et c'est ainsi que les attributs qui le rendent le plus particulièrement recommandable à l'homme de cheval qui sait avec art mettre en jeu et à profit ses moyens, tournent à son préjudice et contribuent à le décrier lorsque malheureusement il tombe entre des mains inhabiles à en savoir tirer parti. De là sans doute ces jugemens si contradictoires, qui le font signa-

ler par les uns comme le premier, et par les autres comme le plus médiocre cheval de l'Europe.

Voilà, je pense, le seul moyen d'expliquer cette dissidence d'opinions dont ils sont aujourd'hui devenus l'objet; mais de tout cela que conclure? C'est que, pour leur rendre justice et apprendre à les apprécier, il faudrait se rendre plus expert dans l'art de les gouverner, pour pouvoir en tirer tout le parti dont ils sont susceptibles; solution qui ramène et se rattache aux principes fondamentaux relatifs aux connaissances équestres, qui seront toujours imparfaites et mêlées de préjugés et d'erreurs tant qu'elles ne seront pas en quelque sorte épurées au creuset de la science de l'écuyer.

En dernier résultat, je pense donc qu'un choix fait avec discernement parmi les chevaux espagnols serait très-propre, je ne dis pas à régénérer nos races qui peuvent l'être sans des secours étrangers, mais à ajouter à nos ressources pour pouvoir multiplier dans nos haras, et par suite dans nos provinces, l'espèce de sujets qu'il serait le plus avantageux au Gouvernement d'y voir se perpétuer.

Ce que je dis ici des chevaux espagnols serait également applicable aux chevaux na-

politains, barbes, transilvains, polonais, etc., et généralement à ceux des diverses contrées où l'on s'occupe avec quelque intérêt de cet objet, parce que je les crois toutes susceptibles de procurer de beaux et bons chevaux, et que le sol de la France se prête, plus qu'aucun autre, à les y voir prospérer.

D'après tout ce que je viens de dire, on voit combien je suis enclin à donner aux chevaux français la préférence sur ceux de toutes les autres contrées; et je dis aux chevaux français en général, parce que je suis bien convaincu qu'à quelques localités près, les divers départemens sont susceptibles de faire de beaux et excellens élèves; et cette vérité me paraît tellement constatée par l'expérience, que je croirais tomber dans des trivialités en cherchant à en donner ici la preuve.

Cependant j'entends dire tous les jours qu'il est indispensable de recourir aux étalons étrangers, pour croiser nos races et prévenir leur dégénération.

Avant de répondre à cette assertion, je cherche à m'expliquer à moi-même ce que l'on entend par ce croisement de races, qui semble imaginé pour servir d'aliment au charlatanisme, et dont toutefois nous voyons journellement les mauvais résultats sans que cela

nous éclaire sur nos erreurs. Quant à moi, je n'ai encore pu concevoir ni admettre la nécessité prétendue d'accoupler des individus nés sous des climats absolument opposés, dont la constitution, les mœurs, les habitudes, les qualités, les formes n'ont aucune espèce d'analogie, sous prétexte et dans l'espoir d'en obtenir des productions plus parfaites. Si le seul et unique objet était, comme je l'ai toujours considéré, de donner à la génération dont on s'occupe plus ou moins de finesse, plus ou moins de solidité, et ce qu'on appelle, en termes de maquignon, plus d'*étoffe*, tout le mystère et toutes les combinaisons se borneraient, ce me semble, à ce que l'un des deux sujets fût dans un cas un peu plus, et dans l'autre un peu moins renforcé dans ses proportions, avec la condition encore qu'il n'y aurait pas entre eux une trop sensible disparate, pour n'être pas exposé à en voir naître un sujet difforme : qu'importe alors la contrée qui les aurait vus naître, si en effet ils ont l'un et l'autre les mérites relatifs qui peuvent faire préjuger favorablement de leur progéniture ?

Je n'irai point ici jusqu'à combattre cette opinion très-prononcée contre les accouplemens incestueux, dont je crois pourtant que

l'on s'exagère infiniment les mauvais effets, et j'en donne pour preuve cette multitude d'espèces d'animaux dans l'état sauvage ou de domesticité, qui sont ainsi propagés sans que l'on remarque aucune dégénération dans la race, mais je reste bien convaincu, soit par le raisonnement, soit par l'expérience, que deux sujets, nés sur le même sol, sous la même température, provînssent-ils originairement de la même souche, n'en seraient pas moins susceptibles de transmettre à leur descendance, et sans altération, leurs qualités et perfection; je regarderai donc toujours comme chimérique et illusoire cette prétendue nécessité de croiser les races pour les maintenir dans leur pureté ou les régénérer; et de là je tire cette conséquence, qu'il ne me paraît nullement avantageux, pas plus que nécessaire, d'aller au loin chercher des étalons, tandis que nous avons la possibilité de nous en procurer chez nous de tout aussi propres à remplir notre objet.

Cependant j'ai entendu bien souvent établir et soutenir, avec la même force de logique, qu'il était plus économique à l'administration d'aller au loin acheter des étalons, parce qu'ils étaient moins chers que ceux élevés sur notre sol; comme s'il n'était pas démontré qu'un

cheval, acheté cent écus à l'étranger, était en réalité plus cher au Gouvernement que celui qu'il paierait mille écus dans l'intérieur, sans compter l'élan que cette mesure, sagement combinée, donnerait à l'émulation pour faire des élèves.

Encore une des erreurs les plus funestes qui aient pu s'introduire dans l'administration des haras, et celle qui a peut-être le plus concouru et concourt encore le plus à porter obstacle à sa prospérité, est de supposer et d'admettre dans le cheval-étalon de trop grandes facultés prolifiques, et de le soumettre en conséquence à des épreuves au-dessus de la portée de ses moyens.

Il a souvent été mis en question quelle latitude on pouvait donner et quelles bornes on devait mettre au service des étalons. J'avoue que cette question m'a toujours paru difficile à résoudre d'une manière absolue, et qu'elle rentre, d'après ma manière de voir, dans la catégorie de celles qui auraient pour objet de fixer d'une manière précise le degré de force, le degré de vitesse, le degré de légèreté que les chevaux en général peuvent atteindre et ne sauraient dépasser. On sent que la solution de l'une, comme celle de l'autre, est soumise à une multitude de considérations et de com-

binaisons diverses, de cas et d'exceptions, qui admettent difficilement que l'on puisse établir à cet égard un tarif même approximatif.

En m'étayant ici d'opinions qui, en cette matière, pourraient être de quelque autorité, il me serait aisé, sinon de convaincre, du moins de démontrer que le tarif prescrit par le règlement pour le service des étalons, en le fixant à trente jumens, était déjà très-exagéré, au moins pour un grand nombre; j'ai vu cependant depuis, prescrire impérativement de le porter au-delà du double : je laisse à juger de ce qui doit résulter d'un tel abus?

Il peut sans doute entrer dans les combinaisons de la nature, sans que nous puissions nous rendre raison de ses vues secrètes, de nous offrir en tout genre des espèces de phénomènes qui font exception à ses lois générales, et c'en serait réellement un que de voir un cheval susceptible de féconder en un même jour trois ou quatre femelles, et conserver cette faculté plusieurs mois de suite; et je crois que le naturaliste, comme l'homme de profession le plus versé dans la théorie de son art, aurait peine à expliquer comment les élémens essentiels à la propagation, et qui nécessairement sont soumis à une élaboration lente et compliquée, pourraient

assez promptement se renouveler dans les organes de la génération, pour fournir à cette prodigieuse déperdition, sans altérer dans l'animal, ses autres principes de vie. Je regarde donc comme absolument illusoire, au moins pour le cheval, cette inépuisable fécondité qu'on voudrait lui attribuer; que s'il est vrai, comme je l'ai vu bien souvent moi-même, que des propriétaires d'étalons, parcourant les campagnes et suivant les foires, fassent successivement saillir un nombre considérable de jumens sans que l'animal semble s'épuiser ni se rebuter, il faut en conclure qu'il n'accomplit qu'en apparence l'œuvre de la génération; et ce serait s'abuser que d'espérer quelques fruits de ces accouplemens multipliés; car je suis bien convaincu que, sur cent jumens saillies ainsi, il n'en est pas dix qui soient fécondées, ou ne le seraient que pour donner l'existence à des espèces d'avortons; c'est ainsi cependant que se multiplient en France ces chevaux chétifs qui inondent les provinces, et je ferai observer, à cet égard, que ce genre d'industrie, exclusivement profitable à celui qui l'exerce, et préjudiciable à la multiplication comme à l'amélioration de l'espèce, devrait, sous ce rapport, être sévèrement prohibé.

Au résumé, je pense qu'il y aurait abus et inconséquence à prétendre assimiler tous les étalons d'un même établissement, et à plus forte raison tous ceux dont se compose l'administration des haras, à une loi uniforme; et c'est ici le cas où il devient indispensable de laisser une ample latitude au chef de chaque établissement, en lui abandonnant le soin de déterminer d'après ses lumières, et les diverses observations journalières qu'il est à même de faire sur chaque sujet confié à sa surveillance, quel est le nombre de jumens qu'il le juge susceptible de servir, avec la recommandation surtout de rester plutôt en dessous que de s'exposer à dépasser les limites de ses facultés. Avec cette sage mesure, on conserverait long-temps des sujets sains et vigoureux, qu'un excès de travail débilite dès les premiers ans, que l'on voit se dégrader et vieillir avant le temps, et qui bientôt ne peuvent transmettre à leur génération, avec des tares souvent héréditaires, qu'une complexion molle, valétudinaire et sans énergie; et j'ajoute qu'avec cette précaution, sagement ménagée, on obtiendrait un nombre bien plus considérable de productions, et qu'ainsi l'attente du propriétaire et les vues du Gouvernement se trouveraient bien mieux remplies.

Une autre question encore qui fut longtemps un grand sujet de débat dans cette administration, était de savoir si le cheval-étalon pouvait, sans inconvénient, être soumis à certains exercices; elle me semble cependant enfin décidée par l'affirmative, mais on n'est pas également d'accord sur la latitude et le genre d'exercice qu'il serait convenable de leur accorder. Quelques-uns, et dans ce nombre il en est dont malheureusement les opinions sont influençantes, pensent qu'il doit être restreint à quelques promenades au pas, ou tout au plus à un trot très-modéré; d'autres, renchérissant sur ces soins conservateurs, se bornent à tolérer les promenades en main. J'avoue que j'ai peine à me ranger à l'une ou l'autre de ces opinions, et l'on me persuadera difficilement que le régime propre à un cheval malade ou infirme soit également convenable à celui qui non-seulement jouit d'une pleine santé, mais qui, se sentant pourvu en quelque sorte d'une surabondance de vigueur, semble réclamer incessamment la liberté de pouvoir lui donner quelqu'essor. Cette manière de gouverner des étalons peut bien, à toute rigueur, les préserver des funestes inconvéniens qui pourraient résulter d'un repos absolu; mais elle me semble loin

de remplir les divers objets que l'on doit avoir en vue en soignant l'éducation d'un tel cheval; aussi je regarderai toujours comme inconséquent et abusif de laisser une si petite latitude au développement de ses facultés, et comme erronée l'idée de croire les lui conserver plus intègres en ne lui donnant jamais l'occasion ni la liberté de les exercer.

Cependant j'ai déjà fait sentir, je crois, la difficulté, l'impossibilité même que, dans l'ordre actuel des choses, un seul individu pût suffire à exercer habituellement et convenablement cinquante et jusqu'à cent étalons. Cette circonstance ne suffirait-elle pas pour suggérer ou du moins faire accueillir l'idée qui se présente tout naturellement pour les employer d'une manière doublement utile? Et voici comment (on se rappelle sans doute que je ne parle ici que des étalons en dépôt): il est bien démontré, ce me semble, qu'un dépôt peut être aussi favorablement placé dans une ville que dans un local isolé, puisqu'en effet la plupart de nos établissemens le sont ainsi; alors pourquoi ne choisirait-on pas de préférence les chefs-lieux de département pour y fixer ces établissemens, en autorisant ensuite que, pendant les huit ou neuf mois que les étalons sont condamnés à rester

oisifs, ils y fussent employés, sous la direction et la surveillance d'un chef capable, à l'instruction d'un certain nombre de jeunes gens, qui seraient admis à cette faveur par le choix d'une autorité supérieure et locale, circonstance qui en préviendrait et écarterait tout abus?

Cette réunion de chevaux offrirait à la jeunesse de province qui, par son opulence et par état, est destinée à recevoir une éducation distinguée, une ressource sans le secours de laquelle elle reste condamnée à ne pouvoir jamais apprendre à monter à cheval : on la verrait bientôt s'affectionner pour un genre d'exercice qui, enseigné avec méthode et d'une manière à lui devenir profitable, lui serait, au présent, un passe-temps agréable, et lui préparerait, pour l'avenir, des jouissances et des avantages qu'il serait aisé de faire pressentir. Ce talent, ainsi peu à peu devenu plus commun, ferait renaître le goût des beaux chevaux; car c'est le propre du savoir en ce genre d'inspirer de l'indifférence, du dédain même pour la médiocrité : de là renaîtraient aussi le zèle et les connaissances qui peuvent concourir à la régénération de la belle espèce; et cette émulation, une fois introduite et pour ainsi dire revenue de mode,

assurerait à l'administration des haras, encore si languissante, le haut degré de prospérité qu'elle est susceptible d'atteindre; et c'est enfin par ce moyen que, sans recourir à des secours étrangers, nous pourrions avant peu voir renaître et se multiplier sur notre sol ces précieuses races indigènes, jadis si renommées, et qui, bien que déchues de leur ancienne supériorité, pourraient, par des soins mieux entendus, la revendiquer un jour à juste titre.

Je ne m'étendrai pas davantage pour le moment sur cet objet; mais ce succinct exposé suffit, je pense, pour faire concevoir ou du moins laisser pressentir les nombreux avantages qui pourraient résulter d'un tel ordre de choses, soit pour l'intérêt général, soit dans l'intérêt particulier de l'administration. Sous le premier de ces deux rapports, il présenterait au Gouvernement une source féconde d'élémens propres à alimenter ses troupes, tant en chevaux qu'en sujets déjà demi-formés et capables d'y propager à leur tour un genre d'instruction que chacun convient y être devenu absolument étranger; et, sous l'autre point de vue, l'administration des haras en retirerait, pour son propre compte, l'inappréciable avantage de pouvoir journellement

procurer à chacun de ses étalons le genre d'exercice incontestablement le plus favorable au développement de ses facultés, le plus propre à en faire connaître la juste mesure, à le maintenir dans le meilleur état de santé, à accroître sa vigueur, et à le familiariser enfin à cette espèce de sujétion qui, dans un cheval quelconque, est le complément de toutes ses autres perfections.

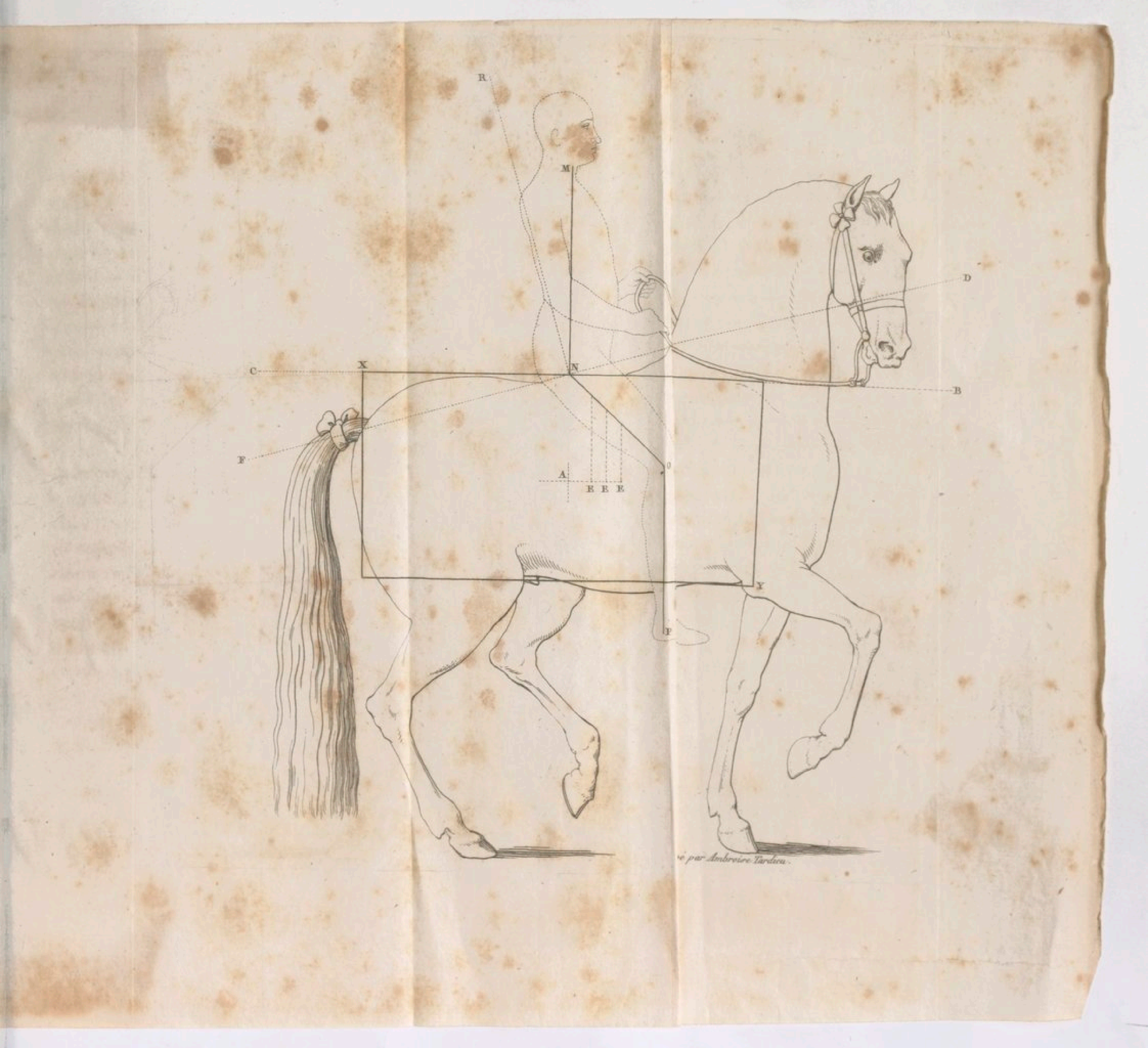
Je prévois que l'on va m'objecter que ce plan ne peut se concilier qu'avec l'idée d'un manége, et, à ce seul mot, je vois déjà les opinions se roidir : d'abord on se persuade que, comme exercice, le manége est le fléau des chevaux; ensuite qu'un manége (bâtiment) est une chose ruineuse à construire : idées l'une et l'autre également fausses et presque populaires. J'ose dire que, sous le premier de ces deux rapports, il ne peut rencontrer de détracteurs que parmi ceux qui ne le connaissent que par l'abus qu'on en peut faire; mais si l'on prend la peine de suivre graduellement les idées émises dans ce Cours, on restera convaincu qu'il est très-aisé de prévenir cet abus.

A l'égard de la dépense, je ferai observer qu'un manége n'est, en réalité, autre chose qu'une enceinte renfermée entre quatre murs, d'une capacité plus ou moins grande, mais

qui, dans ses plus belles dimensions, aurait de quinze à dix-huit toises de long sur sept à huit de large, et environ huit à neuf pieds d'élévation, au total, moins de quatre-vingts toises de bâtisse, qui, estimée à douze francs la toise, présente une dépense au-dessous de mille francs; en fallût-il le double pour la couverture, voilà un manége qui coûte trois mille francs à construire. Or, quelle est la ville un peu considérable qui ne souscrirait pas à un si léger sacrifice pour se procurer les avantages ci-dessus énoncés?

Enfin, si à défaut d'un plus ample développement, ce projet laissait prise à quelques objections non prévues, je doute qu'elles fussent de nature à être mises en balance avec les divers avantages que présente ce léger aperçu, et c'est en définitive ainsi et par ce moyen que, comme je l'ai insinué dès les premières pages de cet écrit, l'exercice de l'équitation pourrait devenir, à peu de frais, une partie intégrante d'un cours d'éducation.

DE L'IMPRIMERIE DE DEMONVILLE,
rue Christine, n° 2.


R
M
D
C
X
N
B
F
A
O
E E E
Y
P
é par Ambroise Tardieu.



